



RAPPORT DE GESTION ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Rapport de gestion
- 38 États financiers consolidés
- 42 Notes afférentes aux états financiers consolidés

RAPPORT DE GESTION

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers consolidés de Tourmaline Oil Corp. et des notes y afférentes pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion peuvent être consultés sur le site de SEDAR, au www.sedar.com. Le présent rapport de gestion est daté du 3 mars 2020.

L'information financière contenue aux présentes a été établie en conformité avec les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), qui sont parfois désignées dans le présent rapport de gestion sous le nom de principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») et qui ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les montants en dollars sont exprimés en monnaie canadienne, sauf indication contraire.

Certaines mesures financières dont il est fait état dans le présent rapport de gestion ne sont pas conformes aux IFRS. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » pour obtenir de l'information sur les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes utilisées dans le rapport de gestion : « flux de trésorerie », « revenus nets d'exploitation », « fonds de roulement ajusté », « dette nette », « BAIIA ajusté », « dette de premier rang », « total de la dette » et « total de la structure du capital ».

D'autres renseignements sur Tourmaline peuvent être consultés au www.sedar.com ou au www.tourmalineoil.com.

Énoncés prospectifs – Certaines informations concernant Tourmaline contenues dans le présent document, notamment l'évaluation par la direction des projets et des activités d'exploitation futurs de la société, renferment des énoncés prospectifs comportant des risques et des incertitudes connus et inconnus importants. L'utilisation des termes « prévoir », « continuer », « estimer », « s'attendre à », « peut », « pourra », « projeter », « devrait », « être d'avis » et d'expressions similaires signale des énoncés prospectifs. Ces énoncés représentent les projections internes, les prévisions, les estimations ou les points de vue de Tourmaline, en ce qui a trait notamment au montant estimé et au calendrier des dépenses d'investissement ou autres, à la dette, aux charges, à la production, aux flux de trésorerie ou aux produits futurs prévus, de même que les autres attentes, points de vue, projets, objectifs, hypothèses, intentions ou énoncés au sujet d'événements ou de la performance futurs. Ces énoncés ne sont que des prévisions, et les événements ou résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués dans les énoncés prospectifs. Bien que Tourmaline soit d'avis que les attentes dont il est fait mention dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir les résultats, les niveaux d'activité, la performance ou les réalisations futurs, car ces attentes comportent, en soi, d'importantes incertitudes et éventualités d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social.

Plus particulièrement, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion renferment des énoncés portant notamment sur les éléments suivants : le volume des réserves de pétrole brut, de condensat, de LGN (liquides de gaz naturel) et de gaz naturel et les produits et flux de trésorerie nets futurs qui en seront tirés; les zones productives possibles; le calendrier des dépenses d'investissement et les fins auxquelles elles seront engagées; les attentes concernant la capacité de la société à réunir des capitaux et à accroître continuellement les réserves grâce à des acquisitions et à des activités de mise en valeur; l'accès aux marchés des titres d'emprunt et des titres de capitaux propres; les prévisions concernant les cours du marché et les coûts; les caractéristiques de rendement des biens visant le pétrole brut, le condensat, les LGN et le gaz naturel de la société; les niveaux de production et la composition des produits de pétrole brut, de condensat, de LGN et de gaz naturel; les versements de dividende ainsi que le calendrier et le montant connexes; les résultats d'exploitation et les résultats financiers futurs de Tourmaline; les programmes de dépenses d'investissement; l'offre et la demande de pétrole brut, de condensat, de LGN et de gaz naturel; les taux de redevances futurs; les plans de forage, de mise en valeur et de complétion et les résultats en découlant; les terrains dont les droits arriveront à expiration; les sorties et les ententes de coentreprise; le montant des charges d'exploitation, des frais de transport ainsi que des charges générales et administratives; le traitement accordé par les régimes de réglementation gouvernementaux et les lois et les règlements d'ordre fiscal et environnemental; le solde estimé des comptes fiscaux. De plus, les déclarations concernant les « réserves » sont réputées constituer des énoncés prospectifs, car elles se fondent sur une évaluation implicite, qui se base sur certaines estimations et hypothèses, selon laquelle les réserves décrites pourront être exploitées de façon rentable dans l'avenir.

Ces énoncés prospectifs comportent de nombreux risques et incertitudes, dont la plupart échappent à la volonté de la société, notamment l'incidence de la conjoncture économique générale; la volatilité et le caractère incertain des cours du pétrole brut, du condensat, des LGN et du gaz naturel; la conjoncture sectorielle; la fluctuation des monnaies; l'imprécision des estimations en matière de réserves; les obligations inhérentes aux activités liées au pétrole brut, au condensat, aux LGN et au gaz naturel; les risques environnementaux, politiques, sociaux et liés à la réglementation; les évaluations erronées de la valeur des acquisitions et des programmes de prospection et de mise en valeur; la concurrence; l'indisponibilité de personnel ou de cadres qualifiés et d'une main-d'œuvre qualifiée; les modifications apportées aux lois liées à l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux lois et règlements d'ordre fiscal et environnemental et aux programmes incitatifs dans le secteur du pétrole et du gaz naturel; les dangers tels que les incendies, les explosions, les éruptions, la formation de cratères et les déversements, autant d'événements qui peuvent entraîner des dommages considérables aux puits, aux installations de production et autres biens, ou à l'environnement lui-même, de même que provoquer des blessures corporelles; la volatilité des marchés boursiers; la capacité d'obtenir suffisamment de capitaux de sources internes et externes; l'obtention des approbations réglementaires ou externes requises; les autres risques dont il est fait mention sous la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle de la société, qui peut être consultée au www.sedar.com.

En ce qui concerne les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion, Tourmaline a formulé des hypothèses concernant les éléments suivants : les prix des marchandises, les régimes de redevances et les lois fiscales actuels et futurs; les taux de production des puits et les volumes de réserves futures; la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée; le calendrier et le montant des dépenses d'investissement; les cours de change futurs; l'incidence de l'intensification de la concurrence; la conjoncture économique et les conditions générales

sur les marchés des capitaux; la disponibilité de matériel de forage et de matériel et de services connexes; l'incidence des règlements édictés par des organismes gouvernementaux; les coûts d'exploitation futurs, les obligations de démantèlement et la capacité de commercialiser avec succès le pétrole brut, le condensat, le gaz naturel et les LGN. Sans limiter la portée de ce qui précède, les versements futurs de dividendes, le cas échéant, et le niveau de dividende connexe sont incertains puisque la politique de dividende de la société et les fonds disponibles pour le versement de dividendes de temps à autre dépendra notamment des flux de trésorerie, des exigences financières pour les activités de la société et l'exécution de sa stratégie de croissance, des variations du fonds de roulement de même que du calendrier et du montant des dépenses d'investissement, des exigences en matière de service de la dette et d'autres facteurs qui échappent au contrôle de la société. De plus, la capacité de Tourmaline à verser des dividendes sera assujettie aux lois applicables (y compris le respect des critères de solvabilité imposés par le droit des sociétés) et les restrictions contractuelles contenues dans les instruments régissant sa dette, y compris sa facilité de crédit.

La direction présente ce sommaire des hypothèses et des risques liés aux énoncés prospectifs dont il est fait état dans le présent rapport de gestion afin de fournir aux lecteurs un point de vue plus complet sur les activités d'exploitation futures de Tourmaline; ces informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Les résultats, la performance et les réalisations réels de Tourmaline pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés ou suggérés par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée que l'un ou l'autre des événements prévus dans ces énoncés surviendra ou se produira et, s'il se produisait, quels avantages, s'il en existe, la société en tirerait. Les lecteurs doivent garder à l'esprit que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive.

Ces énoncés prospectifs sont faits en date du présent rapport de gestion, et la société n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, ou d'événements ou de résultats futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Conversion en bep – Les montants par baril d'équivalent pétrole ont été calculés selon un taux de conversion de six mille pieds cubes de gaz naturel pour un baril d'équivalent pétrole (6 : 1). Les barils d'équivalent pétrole (« bep ») peuvent prêter à confusion, surtout s'ils sont utilisés de façon isolée. Un ratio de conversion du bep de six kpi³ pour un baril est fondé sur une méthode de conversion en énergie équivalente qui s'applique principalement au bec du brûleur et ne représente pas une valeur d'équivalence à la tête du puits. De plus, étant donné que le ratio de valeur entre le gaz naturel et le pétrole brut fondé sur les prix en vigueur du gaz naturel et du pétrole brut est considérablement différent du ratio d'équivalence énergétique de 6 : 1, le ratio de conversion de 6 : 1 pourrait être trompeur en tant qu'indicateur de valeur.

PRODUCTION

	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Gaz naturel (<i>en kpi³/j</i>)	1 439 746	1 347 778	7 %	1 413 160	1 305 025	8 %
Pétrole brut (<i>en b/j</i>)	9 067	7 182	26 %	7 670	7 173	7 %
Condensat (<i>en b/j</i>)	18 765	17 133	10 %	17 267	15 318	13 %
LGN (<i>en b/j</i>)	32 054	27 623	16 %	30 401	25 049	21 %
Équivalent pétrole (<i>en bep/j</i>)	299 844	276 568	8 %	290 865	265 044	10 %
Production en stockage (vendue à partir du stockage) (<i>en bep/j</i>)	(1 760)	–	(100) %	431	–	100 %
Total des volumes produits (<i>en bep/j</i>)	298 084	276 568	8 %	291 296	265 044	10 %
Gaz naturel (<i>en %</i>)	81 %	81 %		81 %	82 %	

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, la production a atteint en moyenne 299 844 bep/j, soit une augmentation de 8 % par rapport à la production moyenne de 276 568 309 bep/j pour le trimestre correspondant de 2018. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la production moyenne a augmenté de 10 % pour s'établir à 290 865 bep/j en 2019, contre 265 044 bep/j pour la période correspondante de 2018. La moyenne pour l'ensemble de l'exercice se situe en deçà de la fourchette prévisionnelle de 2019 de 295 000 à 300 000 bep/j, en raison d'interruptions de tiers plus fréquentes que prévu.

L'augmentation de la production en 2019 s'explique par le programme fructueux de la société au chapitre de la prospection et de la production. L'augmentation importante de la production de condensat et de LGN s'explique essentiellement par la mise en valeur ininterrompue de la zone de Gundy, y compris la mise en service de l'usine de coupes lourdes de gaz naturel de Gundy de la société en juin 2019. L'augmentation importante de production de pétrole pour le trimestre clos le 31 décembre 2019 s'explique essentiellement par le fait que Tourmaline a acquis des actifs dans la zone de Peace River High, où la société possédait déjà un intérêt économique.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, outre la production dont il est question précédemment, la société a vendu 1 760 bep/j de gaz naturel supplémentaires à partir des installations de stockage. À la fin de l'exercice, il y avait environ 944 Mpi³/j restants en stockage, ce qui ajoute 431 bep/j supplémentaires à la production totale pour l'exercice, et par conséquent, porte le total moyen des volumes produits à 291 296 bep/j pour 2019. La société possède des installations de stockage à Dawn et à PG&E Citygate. Elles lui donnent l'occasion d'y entreposer du gaz naturel dans les périodes où les prix des marchandises sont plus faibles (normalement, en été) et de l'en retirer lorsque les prix sont plus élevés (normalement, en hiver). En 2020, la société a augmenté sa capacité totale de stockage, la faisant passer à 4,0 Gpi³, comparativement à 2,0 Gpi³ en 2019.

Les perspectives pour l'ensemble de l'exercice 2020 en ce qui concerne la production moyenne sont de 315 000 bep/j à 320 000 bep/j, elles sont donc demeurées dans la fourchette des perspectives énoncées dans le communiqué de presse de la société daté du 17 décembre 2019.

PRODUITS, PRIMES ET PROFIT RÉALISÉ (PERTE RÉALISÉE)

(en milliers)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Gaz naturel						
Ventes attribuables à la production	371 633 \$	237 685 \$	56 %	1 075 357 \$	894 944 \$	20 %
Prime (perte) sur les activités de gestion des risques	(5 075)	172 714	(103) %	250 658	418 217	(40) %
Profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers	447	(22 283)	102 %	7 710	(13 259)	158 %
	367 005	388 116	(5) %	1 333 725	1 299 902	3 %
Pétrole						
Ventes attribuables à la production	52 460	25 496	106 %	178 638	167 910	6 %
Prime sur les activités de gestion des risques	971	5 171	(81) %	3 972	10 480	(62) %
Profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers	(3 507)	31 828	(111) %	21 278	(17 523)	221 %
	49 924	62 495	(20) %	203 888	160 867	27 %
Condensat						
Ventes attribuables à la production	118 148	85 525	38 %	422 119	413 770	2 %
Prime (perte) sur les activités de gestion des risques	(570)	1 267	(145) %	(570)	1 737	(133) %
(Perte réalisée) sur les instruments financiers	(855)	–	(100) %	(1 906)	–	(100) %
	116 723	86 792	34 %	419 643	415 507	1 %
LGN						
Ventes attribuables à la production	45 936	58 084	(21) %	170 081	229 933	(26) %
Total						
Ventes attribuables à la production	588 177	406 790	45 %	1 846 195	1 706 557	8 %
Prime (perte) sur les activités de gestion des risques	(4 674)	179 152	(103) %	254 060	430 434	(41) %
Profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers	(3 915)	9 545	(141) %	27 082	(30 782)	188 %
Total des produits tirés de la vente des marchandises et prime (perte) sur les activités de gestion des risques et profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers	579 588 \$	595 487 \$	(3) %	2 127 337 \$	2 106 209 \$	1 %

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, le total des ventes attribuables à la production a augmenté de 45 % pour s'établir à 588,2 millions de dollars, alors qu'il s'était établi à 406,8 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2018. L'augmentation s'explique par la hausse importante des prix de référence AECO, Station 2 et celui du prix au pair à Edmonton au cours du quatrième trimestre de 2019 ainsi que par la hausse des volumes de production de toutes les marchandises, contrebalancées en partie par les prix plus bas de plusieurs carrefours de gaz naturel où la société vend sa production. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les ventes attribuables à la production ont augmenté de 8 %, passant de 1 706,6 millions de dollars en 2018

à 1 846,2 millions de dollars. La hausse reflète l'augmentation des prix du gaz naturel au carrefour AECO ainsi que celle des volumes de production, atténuées par une baisse des produits tirés des NGL en raison du déclin des prix de référence du propane, du butane et du pentane par rapport à l'exercice précédent.

Les primes (pertes) sur les activités de gestion du risque comprennent l'ensemble des primes reçues par Tourmaline au titre des ventes de gaz naturel effectuées sur des marchés à l'extérieur de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et la prime sur les prix des contrats de marchandises avec livraison physique par rapport aux prix de référence. Tourmaline vend son gaz naturel sur une plus grande variété de marchés. Ces marchés comprennent Malin, PG&E City Gate, Chicago et Dawn. Au quatrième trimestre de 2019, la perte sur les activités de gestion du risque s'est établie à 4,7 millions de dollars, comparativement à un profit de 179,2 millions de dollars pour la période correspondante, par suite du raffermissement du prix AECO et des prix plus bas dans les marchés de Malin, de PG&E City Gate, de Chicago et de Dawn au quatrième trimestre de 2019. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la prime sur les activités de gestion des risques s'établissait à 254,1 millions de dollars comparativement à 430,4 millions de dollars à l'exercice précédent, ce qui reflète une hausse du prix AECO et des baisses dans les marchés de Chicago et de Dawn.

Le total des produits tirés des marchandises, les primes sur les activités de gestion des risques et le profit réalisé sur les instruments financiers ne tiennent pas compte de l'incidence des profits ou des pertes latents sur les contrats de marchandises jusqu'à ce que ces profits et pertes soient réalisés.

PRIX DE RÉFÉRENCE DU PÉTROLE ET DU GAZ NATUREL

	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Gaz naturel						
NYMEX Last Day (en \$ US/kpi ³)	2,50 \$	3,64 \$	(31) %	2,63 \$	3,09 \$	(15) %
AECO 5A (en \$ CA/kpi ³)	2,49 \$	1,57 \$	59 %	1,77 \$	1,51 \$	17 %
West Coast Station 2 (en \$ CA/kpi ³)	1,50 \$	0,63 \$	138 %	0,97 \$	1,18 \$	(18) %
Sumas (en \$ US/MBtu)	3,56 \$	7,88 \$	(55) %	5,36 \$	3,52 \$	52 %
ATP 5A Day Ahead (en \$ CA/kpi ³)	2,00 \$	2,76 \$	(28) %	1,73 \$	2,20 \$	(21) %
Chicago City Gate (en \$ US/MBtu)	2,18 \$	3,68 \$	(41) %	2,41 \$	3,02 \$	(20) %
Ventura (en \$ US/MBtu)	2,15 \$	3,63 \$	(41) %	2,37 \$	2,96 \$	(20) %
PG&E Malin (en \$ US/MBtu)	2,68 \$	4,10 \$	(35) %	2,84 \$	2,76 \$	3 %
PG&E City Gate (en \$ US/MBtu)	3,30 \$	4,59 \$	(28) %	3,53 \$	3,35 \$	5 %
Dawn (en \$ US/MBtu)	2,24 \$	3,79 \$	(41) %	2,40 \$	3,12 \$	(23) %
Pétrole et condensat						
NYMEX WTI (en \$ US/b)	56,87 \$	59,34 \$	(4) %	57,04 \$	64,90 \$	(12) %
Prix au pair à Edmonton (en \$ CA/b)	66,70 \$	48,07 \$	39 %	68,81 \$	69,14 \$	- %
Condensat à Edmonton (en \$ CA/b)	74,77 \$	64,94 \$	15 %	71,42 \$	79,45 \$	(10) %

COURS DE CHANGE

	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
\$ CA/\$ US ¹⁾	0,7577 \$	0,7567 \$	– %	0,7537 \$	0,7719 \$	(2) %

1) Taux moyens pour la période.

PRIX RÉALISÉS PAR TOURMALINE¹⁾

	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Gaz naturel (en \$/kpi ³)	2,77 \$	3,13 \$	(12) %	2,59 \$	2,73 \$	(5) %
Pétrole (en \$/b)	59,85 \$	94,58 \$	(37) %	72,83 \$	61,44 \$	19 %
Condensat (en \$/b)	67,61 \$	55,06 \$	23 %	66,58 \$	74,32 \$	(10) %
LGN (en \$/b)	15,58 \$	22,86 \$	(32) %	15,33 \$	25,15 \$	(39) %
Équivalent pétrole (en \$/bep)	21,01 \$	23,40 \$	(10) %	20,04 \$	21,77 \$	(8) %

1) Les prix réalisés comprennent les ventes attribuables à la production, la prime (la perte) sur les activités de gestion des risques et le profit réalisé (la perte réalisée) sur les instruments financiers.

Le prix moyen réalisé pour le gaz naturel pour le trimestre clos le 31 décembre 2019 s'est chiffré à 2,77 \$/kpi³, en baisse de 12 % par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse rend compte de la diminution des prix de référence du gaz naturel, autre qu'AECO, au cours du trimestre, et de la baisse des primes sur les activités de gestion des risques. Le prix réalisé pour le gaz naturel pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est chiffré à 2,59 \$/kpi³, en baisse de 5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse des prix du gaz naturel rend compte de la baisse des primes sur les activités de gestion du risque.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, le prix réalisé pour le pétrole a reculé de 37 %. Le prix réalisé pour le quatrième trimestre de 2019 tient compte d'une perte réalisée sur les instruments financiers de 3,5 millions de dollars, par rapport à un profit de 31,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018. Le profit réalisé au quatrième trimestre de 2018 découle de la désactualisation d'une partie des contrats financiers pétroliers de la société afin de tirer avantage du profit important qui a été réalisé.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les prix réalisés pour le pétrole ont progressé de 19 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation reflète un profit réalisé de 21,3 millions de dollars sur les instruments financiers, par rapport à une perte réalisée sur les instruments financiers de 17,5 millions de dollars à l'exercice précédent. En 2019, le prix de référence NYMEX WTI a reculé, ce qui a engendré une prime sur le volume financier couvert, comparativement à 2018 où le prix de référence NYMEX WTI a augmenté, créant ainsi une perte sur le volume financier couvert.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, le prix réalisé pour le condensat s'est établi à 67,61 \$/b, ce qui est de 23 % plus élevé que pour la période correspondante de l'exercice précédent et conforme à l'évolution des prix de référence. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le prix réalisé du condensat a diminué de 10 % pour s'élever à 66,58 \$/b par rapport à l'exercice précédent, ce qui est conforme à la baisse du prix de référence du condensat au cours de l'exercice.

Le prix réalisé des LGN pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre de 2019 a reculé de 32 % et de 39 %, respectivement. Ce recul est attribuable à l'importante baisse des prix de référence du propane, du butane et du pentane au cours de 2019 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

REDEVANCES

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Gaz naturel	761 \$	(2 416) \$	6 796 \$	(3 431) \$
Pétrole, condensat et LGN	21 798	17 796	76 234	80 800
Total des redevances	22 559 \$	15 380 \$	83 030 \$	77 369 \$
Redevances en pourcentage des ventes de marchandises	3,8 %	3,8 %	4,5 %	4,5 %

Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2019, les taux de redevances effectifs moyens, établis à 3,8 % et à 4,5 %, ont été conformes à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les redevances sur le gaz naturel, établies à 6,8 millions de dollars, comprennent des redevances à la Couronne de 76,2 millions de dollars, compensées par des crédits de 69,4 millions de dollars. En 2018, les redevances sur le gaz naturel, établies à (3,4 millions) de dollars, comprenaient des redevances à la Couronne de 62,0 millions de dollars, compensées par des crédits de 65,4 millions de dollars. La hausse des redevances sur le gaz naturel en 2019 tient compte de l'augmentation des prix du gaz naturel canadien et de l'augmentation de la production de gaz naturel au cours de l'exercice. Les crédits reçus en 2019 comprennent une déduction pour frais d'exploitation d'installation gazière de 44,1 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport au montant de 39,8 millions de dollars reçu en 2018. La déduction pour frais d'exploitation d'installation gazière a été reçue de la Couronne, afin de tenir compte des charges engagées en vue de traiter et de transporter la production de gaz naturel revenant à la Couronne. Les redevances à la Couronne sur le gaz naturel ont également été atténuées par les crédits au titre du New Well Royalty Reduction Program et du Natural Gas Deep Drilling Program en Alberta ainsi que du Deep Royalty Credit Program en Colombie-Britannique.

La société prévoit que son taux de redevances s'établira entre 5 % et 6 % en 2020. La hausse prévue du taux de redevances réel par rapport à 2019 est fondée sur une augmentation des prix des marchandises prévisionnels en 2020. Le taux de redevances fluctue avec les prix des marchandises, ce qui signifie que toute hausse des prix des marchandises entraînera une hausse du taux réel.

COMMERCIALISATION DES MARCHANDISES

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Produits liés à la commercialisation	14 661 \$	5 563 \$	164 %	36 949 \$	24 670 \$	50 %
Achats liés à la commercialisation	(12 734)	(5 153)	147 %	(33 335)	(23 497)	42 %
	1 927 \$	410 \$	370 %	3 614 \$	1 173 \$	208 %

La société exploite un terminal commercial dans la zone Gordondale de l'Alberta. Le débit à partir du terminal commercial comprend les volumes de pétrole, de condensat et de LGN produits par Tourmaline ainsi que les volumes de pétrole, de condensat et de LGN achetés à des tiers.

Les produits et les achats liés à la commercialisation représentent les volumes vendus et les volumes achetés à des tiers, lesquels sont comptabilisés au montant brut aux fins de la présentation des états financiers. Tous les profits et les pertes sur la vente de produits de tiers liés au différentiel de prix sont comptabilisés dans les produits liés à la commercialisation.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, les produits et les achats liés à la commercialisation ont augmenté de 164 % et de 147 % respectivement, comparativement au trimestre clos le 31 décembre 2018. Cette hausse s'explique par l'augmentation importante des achats de volumes provenant de tiers au quatrième trimestre de 2019 et de l'augmentation du prix de référence au pair à Edmonton.

AUTRES PRODUITS

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Autres produits	8 194 \$	7 644 \$	7 %	36 036 \$	34 176 \$	5 %

Les autres produits ont augmenté, passant de 7,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018 à 8,2 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2019. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les autres produits ont augmenté, passant de 34,2 millions de dollars en 2018 à 36,0 millions de dollars en 2019. La hausse en 2019 peut être essentiellement attribuée à la hausse des produits tirés de la production d'électricité ainsi qu'aux autres produits de tiers.

CHARGES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers, sauf les montants unitaires)</i>	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Charges d'exploitation	84 430 \$	85 185 \$	(1) %	347 962 \$	322 387 \$	8 %
Par bep	3,06 \$	3,35 \$	(9) %	3,28 \$	3,33 \$	(2) %

Les charges d'exploitation comprennent tous les frais périodiques engagés sur place et pour les concessions, mais non les recouvrements de produits découlant du traitement des volumes de tiers. Pour le quatrième trimestre de 2019, le total des charges d'exploitation s'est chiffré à 84,4 millions de dollars, contre 85,2 millions de dollars en 2018, en baisse de 1 % par rapport à une hausse de production de 8 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les charges d'exploitation se sont chiffrées à 348,0 millions de dollars, contre 322,4 millions de dollars pour la période correspondante de 2018, ce qui représente une hausse de 8 % des charges totales par rapport à une hausse de production de 10 %.

Les coûts par bep ont diminué, passant de 3,35 \$ au quatrième trimestre de 2018 à 3,06 \$ au quatrième trimestre de 2019. La diminution des coûts par bep au quatrième trimestre de 2019 est attribuable au recul des frais de traitement et de collecte étant donné que la mise en service de l'usine de coupes lourdes de gaz naturel de Gundy a entraîné une réduction des volumes de production traités dans des usines de tiers. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les charges d'exploitation ont été de 3,28 \$ par bep, en légère baisse par rapport à 3,33 \$ par bep pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation moyennes de la société pour 2020 devraient se chiffrer à environ 3,45 \$ par bep. La légère hausse des charges par bep par rapport à 2019 tient compte des taxes foncières prévues et des taxes sur le carbone plus élevées et de la hausse des charges d'exploitation du fait de l'augmentation continue du portefeuille de liquides, qui présente des charges d'exploitation plus importantes. Toutefois, les coûts en trésorerie réels peuvent varier en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris les niveaux de production réels de la société.

TRANSPORT

<i>(en milliers, sauf les montants unitaires)</i>	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Frais de transport du gaz naturel	88 160 \$	68 413 \$	29 %	312 642 \$	251 596 \$	24 %
Frais de transport du pétrole et des LGN	25 635	23 833	8 %	97 550	88 775	10 %
Total des frais de transport	113 795 \$	92 246 \$	23 %	410 192 \$	340 371 \$	21 %
Par bep	4,13 \$	3,63 \$	14 %	3,86 \$	3,52 \$	10 %

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, les frais de transport se sont établis à 113,8 millions de dollars, contre 92,2 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. Les frais de transport se sont établis à 410,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, comparativement à 340,4 millions de dollars pour la même période de 2018. Les deux périodes reflètent l'augmentation des coûts attribuable à la hausse des volumes de production et des volumes passant par des points de vente diversifiés.

Les frais par bep se sont accrus, passant à 4,13 \$ au quatrième trimestre de 2019 (3,86 \$ par bep pour l'exercice clos le 31 décembre 2019), alors qu'ils étaient de 3,63 \$ au quatrième trimestre de 2018 (3,52 \$ par bep pour l'exercice clos le 31 décembre 2018). L'augmentation des coûts par bep en 2019 s'explique par les efforts accrus consacrés à la diversification des marchés dans lesquels Tourmaline vend son gaz naturel et reçoit une prime par rapport à l'AECO. Au quatrième trimestre de 2019, Tourmaline a ajouté 100 Mpi³/j de plus en capacité de transport pour avoir accès aux marchés Malin et PG&E, où la société a reçu une prime pour son gaz naturel comparativement au prix de référence AECO. Le transport du gaz naturel en 2019 tient compte également des 100 Mpi³/j sur un exercice complet en capacité de transport vers Malin et PG&E ajoutés au troisième trimestre de 2018. Le volume plus élevé transporté à Malin et à PG&E a occasionné une hausse du carburant et des frais de transport par bep.

CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

(en milliers, sauf les montants unitaires)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Charges générales et administratives	22 511 \$	19 864 \$	13 %	88 005 \$	84 071 \$	5 %
Recouvrement de charges administratives et de charges liées aux activités d'investissement	(939)	(2 479)	(62) %	(6 507)	(9 410)	(31) %
Charges générales et administratives inscrites à l'actif	(7 209)	(6 619)	9 %	(29 502)	(27 321)	8 %
Total des charges générales et administratives	14 363 \$	10 766 \$	33 %	51 996 \$	47 340 \$	10 %
Par bep	0,52 \$	0,42 \$	24 %	0,49 \$	0,49 \$	– %

Le total des charges générales et administratives s'est établi à 14,4 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2019, contre 10,8 millions de dollars au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Par bep, les charges générales et administratives pour le trimestre clos le 31 décembre 2019 ont augmenté pour passer de 0,42 \$ par bep à 0,52 \$ par bep, du fait des honoraires de tiers fournisseurs de services plus élevés, des honoraires de conseil plus élevés et de l'accroissement des initiatives de commercialisation du secteur. La baisse des recouvrements de charges administratives et de charges liées aux activités d'investissement est liée à l'acquisition d'actifs dans la zone de Peace River High et, par conséquent, a mené à la consolidation de l'intérêt économique de la société ainsi qu'à la baisse de l'ensemble des recouvrements des partenaires.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les charges générales et administratives se sont établies à 52,0 millions de dollars, comparativement à 47,3 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les charges générales et administratives par bep de 0,49 \$ par bep ont été conformes à celles de l'exercice précédent. La hausse du total des charges générales et administratives s'explique surtout par l'ajout de personnel aux fins de la gestion de l'élargissement de la production, des réserves et des terrains. Ces hausses ont été atténuées par une réduction de 4,9 millions de dollars des charges générales et administratives (0,05 \$/bep) à la suite de l'application de l'IFRS 16, *Contrats de location*. Se reporter à la rubrique « Changements de méthodes comptables » du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

Les charges générales et administratives pour 2020 devraient être comparables et s'établir à environ 0,50 \$ par bep en moyenne. Les charges réelles par bep peuvent toutefois varier en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris les niveaux de production réels de la société.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Paiements fondés sur des actions	5 146 \$	8 484 \$	24 403 \$	31 578 \$
Paiements fondés sur des actions inscrits à l'actif	(2 097)	(3 589)	(10 581)	(13 349)
Total des paiements fondés sur des actions	3 049 \$	4 895 \$	13 822 \$	18 229 \$

La société a recours à la méthode de la juste valeur pour calculer la charge au titre des paiements fondés sur des actions hors trésorerie. Au cours du quatrième trimestre de 2019, 127 000 options sur actions, dont le prix d'exercice moyen pondéré était de 11,89 \$ l'option, ont été attribuées à des membres du personnel.

La société a comptabilisé une charge au titre des paiements fondés sur des actions de 3,0 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 2019, comparativement à 4,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018. Les paiements fondés sur des actions inscrits à l'actif se sont chiffrés à 2,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, contre 3,6 millions de dollars au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le total des paiements fondés sur des actions s'est établi à 13,8 millions de dollars et les paiements fondés sur des actions inscrits à l'actif se sont chiffrés à 10,6 millions de dollars (18,2 millions de dollars et 13,3 millions de dollars, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018).

Les paiements fondés sur des actions ont baissé en 2019 par rapport à 2018, ce qui rend compte des options dont la juste valeur est moins élevée en 2019 par rapport à 2018.

ÉPUISEMENT ET AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en milliers, sauf les montants unitaires)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Total de l'épuisement et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	210 362 \$	212 037 \$	853 388 \$	798 666 \$
Moins les baux miniers échus	(8 040)	(20 774)	(52 835)	(52 798)
Épuisement et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	202 322 \$	191 263 \$	800 553 \$	745 868 \$
Par bep	7,33 \$	7,52 \$	7,54 \$	7,71 \$

La charge au titre de l'épuisement et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles s'est élevée à 202,3 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2019, contre 191,3 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2018. Le taux par bep d'épuisement et d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles s'est chiffré à 7,33 \$ au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 7,52 \$ au trimestre correspondant de 2018.

La charge au titre de l'épuisement et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles s'est élevée à 800,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (745,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2018) et le taux par bep d'épuisement et d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles s'est établi à 7,54 \$ (7,71 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018). Le recul du taux d'épuisement par bep en 2019 comparativement aux périodes correspondantes de 2018 s'explique par la baisse des coûts de mise en valeur futurs par puits, facteur qui a provoqué l'accroissement de la proportion des réserves assorties de coûts de mise en valeur futurs moindres, ce qui a donné lieu à une contraction du taux d'épuisement.

Les baux miniers échus se sont chiffrés à 8,0 millions de dollars et à 52,8 millions de dollars respectivement pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2019 (20,8 millions de dollars et 52,8 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2018). La société accorde la priorité au forage sur les terrains qu'elle juge comme étant les plus rentables et productifs. Compte tenu de l'étendue de son territoire, la société a décidé de ne pas poursuivre la mise en valeur de certaines parcelles dont les baux arrivent à échéance. Tourmaline s'attend à ce que les échéances de baux miniers suivent une tendance analogue à l'avenir, mais la société s'efforce d'atténuer l'effet de ces échéances au moyen de swaps de terrains, de cessions d'actifs ou de campagnes de forage pour conserver les baux.

CHARGES FINANCIÈRES

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Intérêts sur les prêts et emprunts	16 565 \$	14 347 \$	15 %	61 946 \$	51 722 \$	20 %
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif	–	(2 816)	100 %	(3 026)	(2 816)	7 %
Charge de désactualisation	1 558	1 481	5 %	5 858	5 613	4 %
Intérêts se rapportant au contrat de location	48	–	100 %	225	–	100 %
(Profit) perte de change sur la dette libellée en dollars américains	(44 232)	88 692	(150) %	(68 926)	143 250	(148) %
(Profit réalisé) perte réalisée sur des swaps de devises	44 232	(88 692)	150 %	68 926	(143 250)	148 %
(Profit réalisé) perte réalisée sur des swaps de taux d'intérêt	(241)	789	(131) %	(1 203)	2 495	(148) %
Coûts de transaction sur les acquisitions de biens	42	–	100 %	42	75	(44) %
Total des charges financières	17 972 \$	13 801 \$	30 %	63 842 \$	57 089 \$	12 %

Les charges financières pour le trimestre clos le 31 décembre 2019 ont totalisé 18,0 millions de dollars comparativement à 13,8 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. La dette bancaire moyenne en cours et le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette pour le quatrième trimestre de 2019 se sont élevés respectivement à 1 814,9 millions de dollars et à 3,30 %, comparativement à 1 538,3 millions de dollars et à 3,32 % pour la période correspondante de 2018.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les charges financières ont totalisé 63,8 millions de dollars, contre 57,1 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. La dette bancaire en cours moyenne et le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se sont élevés respectivement à 1 692,9 millions de dollars et à 3,26 %, comparativement à 1 516,1 millions de dollars et à 3,03 % pour la période correspondante de 2018.

L'augmentation du taux d'intérêt effectif pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 eu égard à 2018 reflète l'augmentation du taux préférentiel de la Banque du Canada au cours de la même période, ce qui s'est traduit par une hausse de la charge d'intérêts. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a comptabilisé des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 3,0 millions de dollars liés à des projets d'investissement à long terme, comparativement à 2,8 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a effectué des prélèvements en dollars américains sur la facilité de crédit comme elle y est autorisée aux termes de celle-ci. Le remboursement de ces prélèvements a engendré un profit de change en raison du raffermissement du dollar canadien au cours de la période. Parallèlement aux prélèvements libellés en dollars américains, la société a conclu des swaps de devises afin de gérer le risque de change découlant de ces emprunts libellés en dollars américains. Cette transaction permet à la société de profiter de l'écart entre les taux CDOR et TIOL (pour les emprunts américains) sans être exposée au risque de change.

CHARGE (RECOUVREMENT) D'IMPÔT DIFFÉRÉ

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Charge (recouvrement) d'impôt différé	29 426 \$	74 777 \$	(21 140) \$	165 398 \$

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, la charge d'impôt différé s'est établie à 29,4 millions de dollars, comparativement à une charge d'impôt différé de 74,8 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. La baisse s'explique principalement par le bénéfice avant impôt plus faible comptabilisé pour le quatrième trimestre de 2019, comparativement à la période correspondante de 2018.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le recouvrement d'impôt différé s'est établi à 21,1 millions de dollars, comparativement à une charge d'impôt différé de 165,4 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. Le recouvrement d'impôt différé s'explique principalement par la réduction du taux d'impôt des sociétés de l'Alberta, qui passera de 12 % à 8 % d'ici 2022; cette réduction a été adoptée au 30 juin 2019. La modification du taux d'impôt a donné lieu à un recouvrement d'impôt différé de 106,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, FLUX DE TRÉSORERIE ET BÉNÉFICE NET

<i>(en milliers, sauf les montants unitaires)</i>	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités						
d'exploitation	287 729 \$	329 997 \$	(13) %	1 174 929 \$	1 269 491 \$	(7) %
Par action ¹⁾	1,06 \$	1,21 \$	(12) %	4,32 \$	4,67 \$	(7) %
Flux de trésorerie ²⁾	335 856 \$	391 532 \$	(14) %	1 205 540 \$	1 303 462 \$	(8) %
Par action ^{1) 2)}	1,24 \$	1,44 \$	(14) %	4,43 \$	4,80 \$	(8) %
Bénéfice net	61 340 \$	190 895 \$	(68) %	319 740 \$	401 418 \$	(20) %
Par action ¹⁾	0,23 \$	0,70 \$	(67) %	1,18 \$	1,48 \$	(20) %
Revenus nets d'exploitation par bep ²⁾	13,00 \$	15,82 \$	(18) %	12,12 \$	14,12 \$	(14) %

1) Les montants par action ont été calculés au moyen du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution.

2) Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, les flux de trésorerie se sont établis à 335,9 millions de dollars, ou 1,24 \$ par action après dilution, comparativement à 391,5 millions de dollars, ou 1,44 \$ par action après dilution, pour la période correspondante de 2018. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les flux de trésorerie se sont établis à 1 205,5 millions de dollars, ou 4,43 \$ par action après dilution, comparativement à 1 303,5 millions de dollars, ou 4,80 \$ par action après dilution, pour l'exercice précédent.

La société a enregistré un bénéfice net après impôt de 61,3 millions de dollars, ou 0,23 \$ par action après dilution, pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, comparativement à un bénéfice net après impôt de 190,9 millions de dollars, ou 0,70 \$ par action après dilution, pour la période correspondante de 2018. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a enregistré un bénéfice net après impôt de 319,7 millions de dollars, ou 1,18 \$ par action après dilution, comparativement à un bénéfice net de 401,4 millions de dollars, ou 1,48 \$ par action après dilution, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. La diminution des flux de trésorerie et du bénéfice net après impôt enregistrée pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2019 correspond à un repli des prix réalisés et à une hausse des frais de transport par bep comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Terrains et études sismiques	1 523 \$	1 915 \$	5 962 \$	16 068 \$
Forages et compléments	223 977	237 594	737 435	784 862
Installations	41 151	123 717	289 667	428 841
Acquisitions de biens	51 622	23 143	226 657	24 953
Sorties de biens	(6 267)	(942)	(8 105)	(72 176)
Divers	8 383	9 767	35 643	31 889
Total des dépenses d'investissement en trésorerie	320 389 \$	395 194 \$	1 287 259 \$	1 214 437 \$

Au quatrième trimestre de 2019, les dépenses de prospection et de production se sont établies à 266,7 millions de dollars, contre 363,2 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice 2018. Le montant total de capital investi au quatrième trimestre de 2019 s'est chiffré à 320,4 millions de dollars (déduction faite des sorties), contre 395,2 millions de dollars (déduction faite des sorties) pour le trimestre correspondant de 2018.

En 2019, la société a investi une contrepartie en trésorerie de 1 287,3 millions de dollars (déduction faite des sorties), contre 1 214,4 millions de dollars (déduction faite des sorties) en 2018. Les dépenses de prospection et de production se sont chiffrées à 1 033,1 millions de dollars en 2019, comparativement à 1 229,8 millions de dollars pour 2018. Les coûts de forage et de complétion de 737,4 millions de dollars en 2019 visent 1,88 puits net foré de moins et 13,91 puits nets complétés de moins qu'en 2018, où la société a engagé des coûts de forage et de complétion de 784,9 millions de dollars.

Le tableau qui suit résume les activités de forage, de complétion et de raccordement pour les périodes présentées :

	Exercice clos le 31 décembre 2019		Exercice clos le 31 décembre 2018	
	Chiffres bruts	Chiffres nets	Chiffres bruts	Chiffres nets
Activités de forage	219,00	210,90	241,00	212,78
Activités de complétion	203,00	194,00	237,00	207,91
Activités de raccordement	225,00	208,23	228,00	204,95

Les dépenses d'investissement liées aux activités de prospection et de production prévisionnelles pour 2020 sont établies à 925,0 millions de dollars. La société s'attend à engager des coûts de forage et de complétion d'environ 700,0 millions de dollars, des dépenses d'investissement relatives aux installations (y compris l'équipement, les pipelines, les raccordements et les installations principales) de 220,0 millions de dollars ainsi que des coûts liés aux terrains et aux données sismiques de 5,0 millions de dollars. Le budget de dépenses d'investissement fait l'objet d'un suivi serré et continuera d'être ajusté, au besoin, en fonction des flux de trésorerie disponibles.

Acquisitions et sorties

2019

Le 13 août 2019, la société a acquis des actifs dans la zone de Peace River High pour une contrepartie en trésorerie de 175,0 millions de dollars. L'acquisition a donné lieu à une augmentation des immobilisations corporelles d'environ 180,8 millions de dollars, à une augmentation des actifs de prospection et d'évaluation de 8,3 millions de dollars et à la reprise de passifs relatifs au démantèlement de 14,1 millions de dollars. Les actifs acquis étaient un intérêt économique direct supplémentaire dans des terrains, de la production, des réserves et des installations pour lesquels la société possédait déjà un intérêt économique.

Dans le cadre de l'adoption anticipée de la modification à l'IFRS 3, la société a appliqué le test de concentration facultative à l'acquisition du 13 août 2019 et, par conséquent, les actifs acquis ont été comptabilisés à titre d'acquisition d'actifs.

Le 31 octobre 2019, la société a acquis des actifs de prospection et d'évaluation dans la zone du NECB pour une contrepartie en trésorerie totale de 49,0 millions de dollars. Les actifs acquis comprennent des terrains et des données sismiques en lien avec la région.

2018

Le 28 février 2018, la société a réalisé la vente d'un ensemble d'actifs secondaires non mis en valeur provenant de ses trois unités génératrices de trésorerie (« UGT ») pour un produit d'environ 71,2 millions de dollars avant les ajustements de clôture habituels.

Le 17 octobre 2018, la société a acquis des actifs dans la zone de Peace River High pour une contrepartie en trésorerie totale de 21,2 millions de dollars pour des biens productifs, des terrains et des réserves.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Dettes bancaires

La société dispose d'une facilité de crédit renouvelable et prorogable de cinq ans non garantie assortie de clauses restrictives auprès d'un consortium bancaire d'un montant de 1,8 milliard de dollars assortie d'une échéance en juin 2024. La date d'échéance peut être reportée annuellement à la demande de la société et avec le consentement des prêteurs. La facilité de crédit renouvelable comporte une clause d'expansion (« accordéon ») qui permet à la société, sous réserve de l'approbation des prêteurs, d'augmenter le montant de la facilité jusqu'à concurrence de 500,0 millions de dollars en ajoutant une nouvelle institution financière ou en augmentant le montant de l'engagement de ses prêteurs existants. Les prélèvements sur la facilité de crédit renouvelable peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains et portent intérêt soit au taux préférentiel de la banque agent, soit au taux des acceptations bancaires, soit au TIOL (pour les emprunts en dollars américains), majoré de pourcentages applicables.

Aux termes de la facilité de crédit renouvelable, Tourmaline précise dans ses clauses restrictives que, sur la base de quatre trimestres consécutifs : i) le ratio du BAIIA ajusté par rapport aux charges d'intérêts doit être supérieur à 3 : 1 et ii) le ratio du total de la dette par rapport au total de la structure du capital ne doit pas dépasser 0,6 : 1. Au 31 décembre 2019, le BAIIA ajusté aux fins du calcul des clauses restrictives dont il est question ci-dessus s'est établi à 1 266,5 millions de dollars (1 359,9 millions de dollars au 31 décembre 2018) sur une période continue de quatre trimestres.

La société dispose d'un emprunt à terme de 950,0 millions de dollars non garantis auprès d'un consortium bancaire. Les prélèvements sur l'emprunt à terme peuvent être effectués en dollars canadiens ou en dollars américains et portent intérêt soit au taux préférentiel de la banque agent, soit au taux des acceptations bancaires, soit au TIOL (pour les emprunts en dollars américains), majoré de 150 points de base assortie d'une échéance en juin 2024. À la demande de la société et avec l'aval des prêteurs, la date d'échéance peut être reportée chaque année. Les clauses restrictives s'appliquant à l'emprunt à terme sont les mêmes que celles qui s'appliquent à la facilité de crédit actuelle de la société et l'emprunt à terme est de rang égal à celui de l'obligation au titre de la facilité de crédit de la société.

La société dispose également d'une facilité de crédit d'exploitation non garantie assortie de clauses restrictives auprès d'une banque canadienne d'un montant de 50,0 millions de dollars. À la demande de la société et avec l'aval des prêteurs, la date d'échéance de la facilité de crédit d'exploitation de juin 2021 peut être reportée chaque année. Les clauses restrictives sont les mêmes que celles qui s'appliquent à la facilité de crédit renouvelable.

En outre, la société dispose d'une facilité sous forme de lettre de crédit payable à vue de 50,0 millions de dollars auprès d'une banque canadienne. Tourmaline dispose de lettres de crédit en cours de 11,6 millions de dollars (9,5 millions de dollars au 31 décembre 2018), qui sont portées en réduction du crédit disponible aux termes de la facilité de crédit.

Topaz Energy Corp. (« Topaz »), une filiale de Tourmaline, dispose d'une facilité de crédit d'exploitation garantie assortie de clauses restrictives auprès d'une banque canadienne d'un montant de 25,0 millions de dollars. À la demande de la société et avec l'aval des prêteurs, la date d'échéance de la facilité de crédit d'exploitation du 10 décembre 2021 peut être reportée chaque année. La facilité de crédit d'exploitation est assujettie aux clauses restrictives suivantes, sur la base de quatre trimestres consécutifs : i) le ratio du BAIIA ajusté par rapport aux charges d'intérêts doit être supérieur à 3 : 1, ii) le ratio de la dette de premier rang au BAIIA ne doit pas dépasser 3 : 1, et iii) le ratio du total de la dette par rapport au BAIIA ne doit pas dépasser 4 : 1. Au 31 décembre 2019, aucun prélèvement n'avait été fait sur la facilité de crédit d'exploitation.

Au 31 décembre 2019, la capacité d'emprunt totale de la société se chiffrait à 2,875 milliards de dollars.

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 et pour les exercices clos à ces dates, la société respectait toutes les clauses restrictives.

Fonds de roulement et dette nette

Au 31 décembre 2019, la société avait un fonds de roulement ajusté négatif de 136,7 millions de dollars, après un ajustement pour tenir compte de la juste valeur des instruments financiers, des obligations locatives et des écarts de change latents liés au fonds de roulement (négatif) (le fonds de roulement négatif non ajusté se chiffrait à 153,0 millions de dollars) (respectivement 243,9 millions de dollars et 228,4 millions de dollars au 31 décembre 2018). Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette à long terme de la société se chiffrait à 948,2 millions de dollars et un montant de 670,8 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable, pour une dette bancaire totale de 1 619,0 millions de dollars, déduction faite des intérêts payés d'avance et des frais d'émission de titres d'emprunt (1 476,1 millions de dollars au 31 décembre 2018). La dette nette au 31 décembre 2019 s'établissait à 1 755,7 millions de dollars (1 720,0 millions de dollars au 31 décembre 2018). Au 31 décembre 2019, la société dispose également d'une capacité d'emprunt inutilisée de 1 244,2 millions de dollars.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 4 juillet 2019, la Bourse de Toronto a approuvé l'avis faisant part de l'intention de la société d'entreprendre une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »). L'offre publique de rachat permet à la société de racheter jusqu'à 13 602 507 actions ordinaires, ce qui représente 5 % de ses actions ordinaires en circulation au 30 juin 2019, sur une période de douze mois à compter du 8 juillet 2019. Aux termes de l'offre publique de rachat, des actions ordinaires peuvent être rachetées au cours du marché

en vigueur et toute action ordinaire rachetée aux termes de l'offre publique de rachat sera annulée au moment de son rachat par la société. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a racheté 1,1 million d'actions ordinaires à un prix moyen de 12,23 \$ l'action ordinaire pour un total de 12,9 millions de dollars. La société est d'avis que le rachat judicieux et méthodique de ses actions ordinaires constitue une stratégie importante en période de baisse du cours des actions et compte tenu de nombreux autres facteurs.

Participation ne donnant pas le contrôle et transactions entre entités sous contrôle commun

Au 31 décembre 2018, Tourmaline détenait 90,6 % d'Exshaw Oil Corp. (« Exshaw »), une société privée exerçant des activités de prospection de pétrole et de gaz naturel au Canada.

En octobre 2019, la société a acquis la participation résiduelle de 9,4 % dans Exshaw pour une contrepartie en trésorerie de 15,0 millions de dollars. Puisque la société détenait le contrôle avant la transaction et qu'elle l'avait encore après la transaction, aucune variation de la valeur comptable des actifs et des passifs n'a été comptabilisée au titre de la modification du pourcentage de détention des titres de participation. Au lieu de cela, la modification du pourcentage de détention des titres de participation a été comptabilisée en capitaux propres. Après l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle par Tourmaline, Exshaw a transféré la totalité de ses actifs et de ses passifs, à l'exception d'une tranche d'environ 48,1 millions de dollars liée à des actifs d'impôt différé qui reviennent à Tourmaline. Étant donné qu'Exshaw était une filiale en propriété exclusive de la société au moment de la transaction, le transfert des actifs d'Exshaw à Tourmaline a été comptabilisé comme une transaction entre entités sous contrôle commun au cours de laquelle la méthode de la valeur comptable a été appliquée.

Un rapprochement de la participation ne donnant pas le contrôle d'Exshaw est présenté ci-dessous.

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les	
	31 décembre	
	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	28 068 \$	27 816 \$
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) de la filiale pour l'exercice	(128)	252
Contrepartie en trésorerie pour acquérir la participation ne donnant pas le contrôle	(15 000)	–
Augmentation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Tourmaline	(12 940)	–
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	28 068 \$

Le 8 novembre 2019, Exshaw a été renommée « Topaz Energy Corp. » et le 14 novembre 2019, aux termes de la convention d'achat et de vente conclue entre Topaz et la société, Topaz a acquis de Tourmaline : i) des droits de redevances dérogatoires brutes nouvellement mis en place au titre de tous les terrains de Tourmaline à la date de la transaction; ii) une participation directe de 45 % dans deux usines de traitement du gaz naturel; et iii) certaines participations contractuelles dans une tranche de certains produits de tiers attribuables à des contrats de traitement et de manutention de gaz naturel (l'« acquisition »).

Avant la clôture de l'exercice et immédiatement après la réalisation de l'acquisition, Topaz représentait une filiale contrôlée par la société et, par conséquent, était sous contrôle commun au moment de l'acquisition. La direction a utilisé la méthode de la valeur comptable pour déterminer la valeur des actifs acquis et des passifs repris par Topaz. Dans le cadre de la transaction entre entités sous contrôle commun, Topaz a comptabilisé un montant

de 637,0 millions de dollars au titre des actifs acquis au moyen d'une contrepartie en trésorerie de 194,5 millions de dollars versée à Tourmaline et des actions ordinaires de Topaz d'un montant de 442,5 millions de dollars.

Le 14 novembre 2019, Topaz a réalisé un financement par placement privé pour une contrepartie en trésorerie totale de 203,5 millions de dollars (déduction faite des frais d'émission d'actions), ce qui a réduit la participation de Tourmaline, laquelle est passée de 100 % à 73,9 %, créant du même coup une participation ne donnant pas le contrôle de 26,1 %. À la suite de cette transaction, la valeur comptable des actifs nets de Topaz inscrite aux états financiers consolidés, qui comprend les actifs acquis et les actifs d'impôt différé, s'est élevée à 695,1 millions de dollars.

<i>(en milliers)</i>	
Valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle cédée (695,1 \$ x 26,1 %)	181 155 \$
Contrepartie versée par la participation ne donnant pas le contrôle	203 508
Augmentation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Tourmaline	22 353 \$

Un rapprochement de la participation ne donnant pas le contrôle dans Topaz se présente comme suit :

<i>(en milliers)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$
Valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle cédée	181 155
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) de la filiale pour la période	416
Solde à la clôture de l'exercice	181 571 \$

Le produit net des placements privés de Topaz a réduit la dette nette de Tourmaline de 203,5 millions de dollars.

Dividendes

Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a versé des dividendes en trésorerie de 0,12 \$ et de 0,46 \$ par action ordinaire, pour un total de 32,5 millions de dollars et de 125,0 millions de dollars respectivement, contre 0,10 \$ et 0,37 \$ par action ordinaire, pour un total de 27,3 millions de dollars et de 100,6 millions de dollars respectivement pour les périodes correspondantes au cours de l'exercice précédent.

Gestion du capital

Pour 2020, la direction entend continuer de faire un suivi diligent du budget d'investissement et d'ajuster celui-ci selon les flux de trésorerie attendus. C'est pourquoi elle est d'avis que la société dispose de suffisamment de ressources pour financer son programme de prospection et de mise en valeur de 2020. La direction entend maintenir une solide situation financière, facteur qui revêt une grande importance, particulièrement en période de faiblesse des prix des marchandises. La méthode de gestion du capital de la société est expliquée à la note 5 d) des états financiers consolidés.

ACTIONS ET OPTIONS SUR ACTIONS EN CIRCULATION

En date du 3 mars 2020, la société avait 270 992 160 actions ordinaires en circulation et 19 080 734 options sur actions attribuées et en circulation.

ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre normal des activités, Tourmaline a l'obligation d'effectuer des paiements futurs. Les obligations suivantes représentent des contrats et d'autres engagements qui sont connus et qui ne peuvent être résiliés.

(en milliers)	1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location simple ¹⁾	1 784 \$	3 568 \$	3 505 \$	3 933 \$	12 790 \$
Contrats de transport et de traitement fermes	493 037	945 216	880 224	3 264 852	5 583 329
Engagements en matière de capitaux ²⁾	11 242	20 337	11 596	96 532	139 707
Facilité de crédit renouvelable ³⁾	–	–	788 707	–	788 707
Emprunt à terme ⁴⁾	33 674	67 348	997 800	–	1 098 822
	539 737 \$	1 036 469 \$	2 681 832 \$	3 365 317 \$	7 623 355 \$

1) Les engagements liés à l'exploitation comprennent les frais d'exploitation variables liés aux contrats de location de bureaux de la société.

2) Compte tenu des engagements en matière de dépenses de traitement et d'électricité.

3) Compte tenu de charges d'intérêts au taux de 3,55 % soit le taux applicable à l'encours des emprunts sur la facilité de crédit au 31 décembre 2019 et l'intérêt versé à l'échéance de la facilité.

4) Compte tenu de charges d'intérêts au taux de 3,55 % soit le taux applicable à l'encours des emprunts sur l'emprunt à terme au 31 décembre 2019 et les paiements d'intérêts mensuels puisque l'emprunt à terme est entièrement prélevé.

ENTENTES HORS BILAN

La société est d'avis qu'elle ne détient aucune garantie ou entente hors bilan qui a, ou qui serait susceptible d'avoir, une incidence réelle ou future sur la situation financière, les résultats d'exploitation, la trésorerie et les dépenses d'investissement de la société.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le conseil d'administration assume l'entière responsabilité de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques de la société. Il a mis en place un processus visant à assurer le respect des politiques de gestion des risques et en surveille l'application.

Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société doit faire face, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites en fonction de la conjoncture des marchés et des activités de la société. Les risques financiers de la société sont présentés à la note 5 afférente aux états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, la société avait conclu certains contrats dérivés financiers dans le but de gérer son risque marchandises. Elle n'utilise ces instruments ni à des fins de transaction ni à des fins de spéculation. La société n'a pas désigné ses contrats dérivés financiers en tant que couvertures comptables efficaces en dépit du fait qu'elle considère que tous les contrats de marchandises constituent des couvertures économiques efficaces. De tels contrats de marchandises dérivés financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées à titre de profit latent ou de perte latente à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Les contrats conclus par la société en 2019 sont résumés à la note 5 afférente aux états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le tableau qui suit présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes sur les instruments financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Profit latent (perte latente) sur les instruments financiers	(31 112) \$	79 576 \$	(40 715) \$	16 633 \$

La société a conclu des contrats physiques dans le but de gérer le risque marchandises. Ces contrats sont considérés comme des contrats de vente normaux et ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés. Les contrats avec livraison physique en vigueur au 31 décembre 2019 sont résumés à la note 5 afférente aux états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les contrats dérivés financiers et les contrats de vente avec livraison physique conclus après le 31 décembre 2019 sont présentés à la note 5 afférente aux états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

APPLICATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Certaines méthodes comptables exigent que la direction prenne des décisions éclairées relativement à l'établissement d'estimations et à la formulation d'hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. La direction passe régulièrement en revue ses estimations. La communication de nouvelles informations et l'évolution des circonstances peuvent faire en sorte que les résultats réels ou les modifications apportées aux estimations diffèrent sensiblement des estimations actuelles. La note 1 afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 traite du recours à des estimations et à des jugements de la société dans l'établissement des états financiers consolidés.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef des finances de la société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI »), tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 »), pour fournir une assurance raisonnable que : i) l'information importante relative à la société est communiquée au chef de la direction et au chef des finances de la société par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels et intermédiaires sont dressés, et ii) l'information qui doit être présentée par la société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation.

Le chef de la direction et le chef des finances de la société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF »), tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109, en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la société et à l'établissement des états financiers, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR.

Le chef de la direction et le chef des finances de la société ont évalué l'efficacité des CPCI et des CIIF de la société. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que, au 31 décembre 2019, les CPCI et les CIIF de la société étaient efficaces.

Aucune modification apportée aux CPCI ou aux CIIF de la société au cours de la période ouverte le 1^{er} octobre 2019 et close le 31 décembre 2019 n'a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir eu, une incidence importante sur les CPCI ou les CIIF de la société. Il convient de souligner qu'un système de contrôle, y compris les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, peu importe la qualité de sa conception, peut fournir uniquement l'assurance raisonnable, et non absolue, que ses objectifs seront atteints, et on ne doit pas s'attendre à ce que les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière permettent de prévenir toute erreur ou fraude.

La société suit les directives émises par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission dans son document intitulé *2013 Internal Control — Integrated Framework*.

RISQUES D'ENTREPRISE ET INCERTITUDES

Tourmaline suit l'évolution de la réglementation gouvernementale en vigueur touchant ses activités et la respecte, bien que la modification des politiques, des règlements ou des mesures fiscales de gouvernements puisse avoir une incidence défavorable sur ses activités d'exploitation. De plus, Tourmaline souscrit une assurance de responsabilité civile et au titre des biens et des pertes d'exploitation jugée suffisante relativement à sa taille et à ses activités, mais la société n'est pas en mesure d'obtenir de l'assurance couvrant tous les risques inhérents à son entreprise ou alors offrant une couverture suffisante pour tous les sinistres possibles.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » figurant dans le présent rapport de gestion et à la rubrique « Facteurs de risque » figurant dans la plus récente notice annuelle de Tourmaline pour en apprendre davantage sur les risques auxquels sont exposées Tourmaline, son entreprise et ses activités.

INCIDENCE DES RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le secteur du pétrole et du gaz naturel est actuellement réglementé en vertu de lois sur l'environnement fédérales et provinciales, qui peuvent toutes de temps à autre faire l'objet d'examen et de modifications de la part des gouvernements. Ces lois prévoient notamment des restrictions et des interdictions en ce qui a trait au déversement, au rejet et à l'émission de diverses substances produites dans le cadre de l'exercice de certaines activités pétrolières et gazières, comme le dioxyde de soufre et l'oxyde de diazote. De plus, ces lois prévoient des exigences en matière de traitement et de stockage des déchets issus des champs pétrolifères, de protection de l'habitat ainsi que de l'exploitation, de l'entretien, de l'abandon et de la restauration de manière adéquate des puits et des installations. Le respect de ces lois peut nécessiter des dépenses importantes, et l'inobservation de ces exigences pourrait se traduire par des suspensions ou des révocations des permis et des autorisations requis, une responsabilité civile de même que des amendes et des pénalités importantes.

Les stimulations par fracturation se déroulent de façon sécuritaire et dans le respect de l'environnement depuis des décennies dans l'Ouest canadien. L'utilisation plus répandue de stimulations par fracturation dans les puits horizontaux requiert une communication accrue entre les intervenants du secteur pétrolier et gazier et un nombre croissant de parties prenantes en matière d'application responsable de cette technologie. L'attention accrue suscitée par les stimulations par fracturation pourrait se traduire par un resserrement de la réglementation ou par des modifications des lois, ce qui pourrait en retour faire en sorte que les coûts liés à l'exercice des activités de la société augmentent ou même qu'elle ne soit plus en mesure de mener ses activités de la façon dont elle le fait à l'heure actuelle. Tourmaline s'efforce d'exercer ses activités de façon transparente, sécuritaire et responsable dans les différentes communautés, où son personnel vit et travaille.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

La norme suivante, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), a été adoptée par la société avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019 :

L'IFRS 16, Contrats de location, précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter les contrats de location et de fournir des informations à leur sujet pour les deux parties à un contrat, soit le client (le « preneur ») et le fournisseur (le « bailleur ») et remplace la norme précédente portant sur les contrats de location, soit l'IAS 17, *Contrats de location*. La société a adopté la nouvelle norme selon la méthode rétrospective modifiée et elle a choisi d'appliquer les mesures de simplification suivantes lors de l'application de l'IFRS 16 aux contrats de location classés auparavant à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17 :

- ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives liés aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins;

- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de première application.

La société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives des biens visés par des contrats de location à court terme, soit un contrat de location dont la durée est de 12 mois ou moins, et par des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (5 000 \$ US ou moins). La société comptabilise en charges les paiements de loyers associés à ces contrats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

À la suite de l'adoption de l'IFRS 16, la société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives en lien avec des contrats qui étaient auparavant hors bilan et classés à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17. Les méthodes comptables de la société à l'égard des actifs loués sont les suivantes :

Actifs loués :

À la date de passation d'un contrat, la société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Cette méthode s'applique aux contrats en vigueur, ou modifiés, à compter du 1^{er} janvier 2019.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, ce qui comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour tenir compte de tous les paiements de loyer versés au plus tard à la date de passation, majoré des coûts directs initiaux engagés et des coûts estimés pour démanteler et enlever le bien sous-jacent ou pour remettre en état le terrain sur lequel le bien est situé, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite déprécié selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. La durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. Par ailleurs, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué de façon périodique des éventuelles pertes de valeur et ajusté pour certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyer minimums qui n'ont pas été versés à la date de début, actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, selon le taux d'emprunt marginal de la société pour ce bien. En règle générale, la société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative est ensuite majorée du coût financier sur l'obligation locative et minorée des paiements de loyers versés. La réévaluation a lieu lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs découlant de la variation d'un indice ou d'un taux, un changement dans l'estimation du montant dont le paiement est attendu selon la garantie de valeur résiduelle et un changement à la question de savoir

s'il existe une « certitude raisonnable » que les options d'achat ou de prolongation seront exercées ou qu'une option de résiliation ne sera pas exercée.

Le tableau qui suit présente l'incidence financière de l'application de l'IFRS 16 sur les instruments financiers comptabilisés aux états consolidés du résultat net et du résultat global de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

<i>(en milliers)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2019 avant l'application de l'IFRS 16	Incidence de l'IFRS 16	Exercice clos le 31 décembre 2019
Autres produits	36 007 \$	29 \$	36 036 \$
Charges d'exploitation	348 091	(129)	347 962
Charges générales et administratives	56 933	(4 937)	51 996
Charge au titre de l'épuisement et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	848 470	4 918	853 388
Charges financières	63 617	225	63 842
Bénéfice net	319 788	(48)	319 740
Flux de trésorerie	1 200 445 \$	5 095 \$	1 205 540 \$

La modification suivante, publiée par l'IASB, a été adoptée de façon anticipée par la société, comme il était autorisé, avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2019 :

L'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, énonce des principes aux fins de la comptabilisation de l'acquisition d'une entreprise. Les modifications apportées à cette norme comprennent un changement dans la définition d'une entreprise et l'ajout d'un test de concentration facultatif visant à déterminer si l'acquisition peut être considérée comme une entreprise.

Selon la définition d'une entreprise aux termes de la modification à l'IFRS 3, une entreprise se compose d'entrées et de processus, appliqués à ces entrées, qui ont la capacité de contribuer à la création de sorties. Les trois éléments constitutifs d'une entreprise sont définis comme suit :

- Entrée : toute ressource économique qui crée des sorties, ou qui a la capacité de contribuer à la création de sorties, lorsqu'un ou plusieurs processus y sont appliqués.
- Processus : tout système, standard, protocole, convention ou règle qui, une fois appliqué à une entrée ou à des entrées, crée ou a la capacité de contribuer à la création de sorties.
- Sortie : le résultat d'entrées et de processus appliqués à ces entrées qui fournissent des biens ou des services à des clients, produisent des revenus de placement ou permettent de tirer d'autres produits d'activités ordinaires.

Le test de concentration facultatif permet de simplifier l'appréciation à porter pour pouvoir conclure qu'un ensemble d'activités et d'actifs acquis constitue une entreprise. L'entité a le choix d'appliquer ce test ou non. Elle peut exercer ce choix séparément pour chaque transaction ou autre événement. Si le test de concentration est positif, l'ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise, et aucune autre appréciation n'est nécessaire.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Les termes « flux de trésorerie », « revenus nets d'exploitation », « fonds de roulement ajusté », « dette nette », « BAIIA ajusté », « dette de premier rang », « total de la dette » et « total de la structure du capital », employés dans le présent rapport de gestion ou dans les documents auxquels il renvoie, désignent des mesures qui ne sont pas reconnues aux termes des PCGR et qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR. Par conséquent, les termes que la société utilise pourraient ne pas être comparables aux mesures portant des noms semblables présentées par d'autres sociétés. La direction utilise les « flux de trésorerie », les « revenus nets d'exploitation », le « fonds de roulement ajusté » et la « dette nette » pour mesurer son propre rendement et pour fournir aux actionnaires et aux investisseurs éventuels une évaluation de l'efficacité de la société et prouver sa capacité de générer la trésorerie nécessaire pour financer une partie de sa croissance à venir ou rembourser sa dette. Les investisseurs sont toutefois priés de prendre note que ces mesures ne doivent pas être considérées comme des mesures de remplacement du bénéfice net établi selon les PCGR en tant qu'indicateur de la performance de la société. Le « BAIIA ajusté », la « dette de premier rang », le « total de la dette » et le « total de la structure du capital » ne sont pas utilisés par la direction pour mesurer la performance de la société, mais sont utilisés aux fins des clauses restrictives de nature financière aux termes de sa facilité de crédit. Aux termes de cette facilité de crédit, le « BAIIA ajusté » s'entend habituellement du bénéfice net ou de la perte nette, à l'exclusion d'éléments extraordinaires, plus la charge d'intérêts et l'impôt sur le résultat, après ajustement pour tenir compte des éléments hors trésorerie et des profits et pertes sur les sorties. La « dette de premier rang » s'entend habituellement du total de la dette qui est garantie et a priorité sur les obligations au titre des prêts. Le « total de la dette » s'entend habituellement de la somme de la dette et de la dette subordonnée (à l'heure actuelle, Tourmaline n'a pas de dette subordonnée). Le « total de la structure du capital » s'entend habituellement de la somme des capitaux propres et de toute autre dette de la société, y compris la dette bancaire. Le tout est établi après consolidation conformément aux PCGR.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement entre les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (selon les tableaux des flux de trésorerie) et les flux de trésorerie :

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (selon les PCGR)	287 729 \$	329 997 \$	1 174 929 \$	1 269 491 \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	48 127	61 535	30 611	33 971
Flux de trésorerie	335 856 \$	391 532 \$	1 205 540 \$	1 303 462 \$

Revenus nets d'exploitation

Les revenus nets d'exploitation sont calculés par bep et correspondent aux produits (compte non tenu des produits tirés du traitement) moins les redevances, les frais de transport et les charges d'exploitation, comme il est indiqué ci-après :

<i>(en \$/bep)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Produits, compte non tenu des produits tirés du traitement	21,01 \$	23,40 \$	20,04 \$	21,77 \$
Redevances	(0,82)	(0,60)	(0,78)	(0,80)
Frais de transport	(4,13)	(3,63)	(3,86)	(3,52)
Charges d'exploitation	(3,06)	(3,35)	(3,28)	(3,33)
Revenus nets d'exploitation	13,00 \$	15,82 \$	12,12 \$	14,12 \$

Fonds de roulement ajusté

Le tableau qui suit présente un sommaire du rapprochement entre le fonds de roulement et le fonds de roulement ajusté :

<i>(en milliers)</i>	Aux 31 décembre	
	2019	2018
Fonds de roulement (négatif)	(152 987) \$	(228 403) \$
Juste valeur des instruments financiers – (actif) passif à court terme	10 885	(13 640)
Obligation locative – court terme	2 724	–
Écart de change latent lié au fonds de roulement – (actif) passif	2 703	(1 867)
Fonds de roulement ajusté (négatif)	(136 675) \$	(243 910) \$

Dettes nettes

Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement de la dette nette :

<i>(en milliers)</i>	Aux 31 décembre	
	2019	2018
Dettes bancaires	(1 619 009) \$	(1 476 099) \$
Fonds de roulement ajusté (négatif)	(136 675)	(243 910)
Dettes nettes	(1 755 684) \$	(1 720 009) \$

PRINCIPALES INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	2019				2018			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
PRODUCTION								
Gaz naturel (en kpi ³)	132 456 603	129 027 017	124 790 550	129 529 098	123 995 544	115 321 116	117 429 708	119 585 930
Pétrole, condensat et LGN (en b)	5 509 543	5 136 598	4 731 375	4 820 850	4 778 286	4 164 796	4 172 997	4 236 320
Équivalent pétrole (en bep)	27 585 644	26 641 101	25 529 800	26 409 060	25 444 210	23 384 982	23 744 615	24 167 308
Gaz naturel (en kpi ³ /j)	1 439 746	1 402 468	1 371 325	1 439 212	1 347 778	1 253 490	1 290 436	1 328 733
Pétrole, condensat et LGN (en b/j)	59 886	55 833	51 993	53 565	51 938	45 270	45 857	47 070
Équivalent pétrole (en bep/j)	299 844	289 578	280 547	293 434	276 568	254 185	260 930	268 526
INFORMATIONS FINANCIÈRES								
Total des produits tirés des ventes de marchandises et prime (perte) sur les activités de gestion du risque et les instruments financiers	579 588	440 089	443 359	664 301	595 487	496 711	463 845	550 166
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	287 729	205 798	298 282	383 120	329 997	314 191	283 155	342 148
Par action, après dilution	1,06	0,76	1,10	1,41	1,21	1,15	1,04	1,26
Flux de trésorerie ¹⁾	335 856	223 984	226 458	419 242	391 532	287 421	272 261	352 248
Par action, après dilution	1,24	0,82	0,83	1,54	1,44	1,06	1,00	1,30
Bénéfice net	61 340	15 750	154 940	87 710	190 895	55 296	25 639	129 588
Par action, de base	0,23	0,06	0,57	0,32	0,70	0,20	0,09	0,48
Par action, après dilution	0,23	0,06	0,57	0,32	0,70	0,20	0,09	0,48
Total des actifs	11 180 610	11 043 666	10 836 576	10 924 480	10 732 457	10 429 505	10 186 188	10 212 446
Fonds de roulement (néгатif)	(152 987)	(149 467)	(159 480)	(272 500)	(228 403)	(411 687)	(192 116)	(232 695)
Fonds de roulement ajusté (néгатif) ¹⁾	(136 675)	(151 884)	(160 101)	(245 285)	(242 043)	(341 960)	(130 834)	(206 988)
Dépenses d'investissement en trésorerie	320 389	384 307	198 179	384 384	395 194	409 919	191 773	217 551
Dividendes versés	32 525	32 620	32 646	27 204	27 304	27 103	24 488	21 687
Total des actions en circulation (en milliers)	270 997	271 827	272 050	272 050	272 043	272 043	272 084	271 084
DONNÉES PAR UNITÉ DE MESURE								
Gaz naturel (en \$/kpi ³)	2,77	1,89	2,07	3,59	3,13	2,54	2,25	2,97
Pétrole et LGN (en \$/b)	38,59	38,24	39,08	41,43	43,40	48,91	47,93	46,08
Produits (en \$/bep)	21,01	16,52	17,37	25,15	23,40	21,24	19,53	22,76
Revenus nets d'exploitation (en \$/bep) ¹⁾	13,00	9,10	9,60	16,65	15,82	13,15	12,10	15,25

1) Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Le secteur de la prospection et de la production de pétrole et de gaz naturel est de nature cyclique. Les principaux facteurs ayant des répercussions sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société sont les niveaux de production et les prix des marchandises, en particulier ceux du gaz naturel.

Sur une base annuelle, la société a enregistré une croissance de la production soutenue au cours des deux derniers exercices. La production annuelle moyenne de la société a augmenté, passant de 242 325 bep par jour en 2017 à 265 044 bep par jour en 2018 et 290 865 bep par jour en 2019. L'accroissement de la production peut être attribué essentiellement aux activités de prospection et de mise en valeur de la société et aux acquisitions de biens productifs.

Les flux de trésorerie de la société se sont établis à 1 205,8 millions de dollars en 2017, à 1 303,5 millions de dollars en 2018 et 1 205,5 millions de dollars en 2019. La diminution des flux de trésorerie en 2019 par rapport à 2018 s'explique par un repli des prix réalisés et par une hausse des frais de transport par bep par rapport à l'exercice précédent. Les fluctuations des prix des marchandises peuvent avoir une incidence indirecte sur la production attendue puisqu'elles entraînent une variation du montant des fonds pouvant être réinvestis ultérieurement dans les activités de prospection, de mise en valeur et d'acquisition. Les variations des prix des marchandises ont une incidence sur les produits et les flux de trésorerie disponibles pour la prospection et également sur les aspects économiques des projets d'investissement éventuels étant donné que de faibles prix des marchandises peuvent entraîner la réduction du volume des réserves commercialement récupérables. Le programme d'investissement de la société dépend des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et, à l'occasion, de l'accès aux marchés financiers.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ANNUELLES

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2019	2018	2017
PRODUCTION			
Gaz naturel (en kpi^3)	515 803 268	476 334 125	445 858 218
Pétrole, condensat et LGN (en b)	20 198 369	17 352 100	14 139 167
Équivalent pétrole (en bep)	106 165 580	96 741 121	88 448 870
Gaz naturel (en kpi^3/j)	1 413 160	1 305 025	1 221 529
Pétrole, condensat et LGN (en b/j)	55 338	47 540	38 737
Équivalent pétrole (en bep/j)	290 865	265 044	242 325
INFORMATIONS FINANCIÈRES			
Total des produits tirés des ventes de marchandises et prime (perte) sur les activités de gestion du risque et les instruments financiers	2 127 337	2 106 209	1 883 611
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 174 929	1 269 491	1 182 900
Par action, après dilution	4,32	4,67	4,39
Flux de trésorerie ¹⁾	1 205 540	1 303 462	1 205 758
Par action, après dilution	4,43	4,80	4,47
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	319 740	401 418	346 773
Par action, de base	1,18	1,48	1,29
Par action, après dilution	1,18	1,48	1,29
Total des actifs	11 180 610	10 732 457	10 181 528
Fonds de roulement (négatif)	(152 987)	(228 403)	(219 168)
Fonds de roulement ajusté (négatif) ¹⁾	(136 675)	(243 910)	(202 484)
Dépenses d'investissement en trésorerie (montant net)	1 287 259	1 214 437	1 406 616
Dividendes versés	124 995	100 580	–
Nombre d'actions en circulation, de base (en milliers)	270 997	272 043	271 084
DONNÉES PAR UNITÉ DE MESURE			
Gaz naturel (en $\$/kpi^3$)	2,59	2,73	2,89
Pétrole et LGN (en $\$/b$)	39,29	46,47	42,24
Produits (en $\$/bep$)	20,04	21,77	21,30
Revenus nets d'exploitation (en $\$/bep$)	12,12	14,12	14,27

1) Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

RAPPORT DE LA DIRECTION

Aux actionnaires de Tourmaline Oil Corp.

Les états financiers consolidés ci-joints de Tourmaline Oil Corp. ainsi que toutes les informations présentées dans le rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis puisqu'ils contiennent des montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a déterminé ces montants de manière raisonnable afin que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle. L'information financière figurant ailleurs dans le présent rapport a été passée en revue afin d'assurer qu'elle concordait avec celle des états financiers consolidés.

La direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne qui ont pour but de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés contre les pertes et les utilisations non autorisées et que les registres comptables constituent un fondement fiable pour la préparation de l'information financière. Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôles internes. Il est principalement assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, le comité des réserves l'appuyant en ce qui a trait à l'évaluation annuelle des réserves de pétrole et de gaz naturel de la société. Le comité d'audit a examiné les états financiers consolidés avec la direction et les auditeurs et a fait part de ses constatations au conseil d'administration. Les auditeurs externes ont eu accès au comité d'audit sans la présence de la direction.

Les états financiers consolidés ont été audités au nom des actionnaires par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs externes. Au cours de leur examen, ils ont effectué les contrôles par sondage et les procédures qu'ils ont jugés nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés donnent une image fidèle conformément aux Normes internationales d'information financière. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés.

(signé)

Michael L. Rose
*Président et
chef de la direction*

Calgary (Alberta)

Le 3 mars 2020

(signé)

Brian G. Robinson
*Vice-président, Finance et
chef des finances*

Calgary (Alberta)

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Tourmaline Oil Corp.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tourmaline Oil Corp. (« la société »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la société au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Changement prospectif de méthode comptable

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers consolidés, qui indique que l'entité a changé sa méthode comptable pour l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et qu'elle a appliqué ce changement de manière prospective.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Timothy Arthur Richards.

(signé) « *KPMG S.F.L./S.E.N.C.R.L.* »
Comptables professionnels agréés

Calgary, Canada

Le 3 mars 2020

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	Aux 31 décembre	
<i>(en milliers)</i>	2019	2018
Actifs		
Actifs courants		
Débiteurs	259 863 \$	263 073 \$
Charges payées d'avance et acomptes	13 102	15 565
Juste valeur des instruments financiers <i>(notes 4 et 5)</i>	12 128	35 287
Total des actifs courants	285 093	313 925
Actif à long terme	4 819	5 565
Juste valeur des instruments financiers <i>(notes 4 et 5)</i>	3 021	9 551
Actifs de prospection et d'évaluation <i>(note 6)</i>	621 656	595 667
Actif au titre du droit d'utilisation <i>(note 7)</i>	10 255 190	9 807 749
Immobilisations corporelles <i>(note 8)</i>	10 831	–
Total des actifs	11 180 610 \$	10 732 457 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	412 343 \$	520 681 \$
Obligations locatives <i>(note 8)</i>	2 724	–
Juste valeur des instruments financiers <i>(notes 4 et 5)</i>	23 013	21 647
Total des passifs courants	438 080	542 328
Dette bancaire <i>(note 10)</i>	1 619 009	1 476 099
Juste valeur des instruments financiers <i>(notes 4 et 5)</i>	25 571	15 911
Obligations locatives <i>(note 8)</i>	8 155	–
Obligations de démantèlement <i>(note 9)</i>	321 863	302 750
Impôt différé <i>(note 14)</i>	801 343	823 989
Capitaux propres		
Capital social <i>(note 12)</i>	5 886 977	5 909 664
Participation ne donnant pas le contrôle <i>(note 11)</i>	181 571	28 068
Surplus d'apport	287 410	253 055
Résultats non distribués	1 610 631	1 380 593
Total des capitaux propres	7 966 589	7 571 380
Total des passifs et des capitaux propres	11 180 610 \$	10 732 457 \$

Engagements (note 21)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 5)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration de Tourmaline Oil Corp.,

(signé)

Jill T. Angevine, administratrice

(signé)

Andrew B. MacDonald, administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

	Exercices clos les 31 décembre	
<i>(en milliers, sauf les montants par action)</i>	2019	2018
Produits		
Ventes de marchandises attribuables à la production <i>(note 13)</i>	1 846 195 \$	1 706 557 \$
Prime sur les activités de gestion des risques <i>(note 13)</i>	254 060	430 434
Produits liés à la commercialisation <i>(note 13)</i>	36 949	24 670
Redevances	(83 030)	(77 369)
Autres produits <i>(note 17)</i>	36 036	34 176
Profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers	27 082	(30 782)
Profit latent (perte latente) sur les instruments financiers <i>(note 5)</i>	(40 715)	16 633
Total des produits	2 076 577	2 104 319
Charges		
Charges d'exploitation	347 962	322 387
Frais de transport	410 192	340 371
Achats liés à la commercialisation	33 335	23 497
Charges générales et administratives	51 996	47 340
Paiements fondés sur des actions <i>(note 16)</i>	13 822	18 229
Épuisement et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles <i>(notes 6, 7 et 8)</i>	853 388	798 666
(Profit) perte de change réalisé(e)	8 105	(2 925)
(Profit) perte de change latent(e)	2 703	(1 867)
(Profit) sur les dessaisissements	(7 656)	(65 536)
Total des charges	1 713 847	1 480 162
Résultat des activités d'exploitation	362 730	624 157
Charges financières <i>(note 18)</i>	63 842	57 089
Bénéfice avant impôt	298 888	567 068
Charge (recouvrement) d'impôt différé <i>(note 14)</i>	(21 140)	165 398
Bénéfice net et résultat global avant la participation ne donnant pas le contrôle	320 028	401 670
Bénéfice net et résultat global attribuables		
aux actionnaires de la société	319 740	401 418
à la participation ne donnant pas le contrôle <i>(note 11)</i>	288	252
	320 028 \$	401 670 \$
Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires ordinaires <i>(note 15)</i>		
De base	1,18 \$	1,48 \$
Dilué	1,18 \$	1,48 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers)</i>	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2018	5 909 664	\$ 253 055	\$ 1 380 593	\$ 28 068	\$ 7 571 380
Rachat des actions ordinaires d'Exshaw <i>(note 11)</i>	–	–	12 940	(27 940)	(15 000)
Vente des actions ordinaires de Topaz <i>(note 11)</i>	–	–	26 048	182 457	208 505
Frais d'émission d'actions, après impôt sur la vente des actions ordinaires de Topaz <i>(note 11)</i>	–	–	(3 695)	(1 302)	(4 997)
Paiements fondés sur des actions	–	13 822	–	–	13 822
Paiements fondés sur des actions inscrits à l'actif <i>(note 7)</i>	–	10 581	–	–	10 581
Rachat d'actions ordinaires <i>(note 12)</i>	(22 875)	9 992	–	–	(12 883)
Options exercées <i>(note 12)</i>	188	(40)	–	–	148
Dividendes versés <i>(note 12)</i>	–	–	(124 995)	–	(124 995)
Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires	–	–	319 740	–	319 740
Bénéfice attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	–	–	–	288	288
Solde au 31 décembre 2019	5 886 977	\$ 287 410	\$ 1 610 631	\$ 181 571	\$ 7 966 589

<i>(en milliers)</i>	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2017	5 886 709	\$ 221 477	\$ 1 079 755	\$ 27 816	\$ 7 215 757
Émission d'actions ordinaires <i>(note 11)</i>	23 840	–	–	–	23 840
Frais d'émission d'actions, après impôt <i>(note 11)</i>	(885)	–	–	–	(885)
Paiements fondés sur des actions	–	18 229	–	–	18 229
Paiements fondés sur des actions inscrits à l'actif <i>(note 7)</i>	–	13 349	–	–	13 349
Dividendes versés <i>(note 11)</i>	–	–	(100 580)	–	(100 580)
Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires	–	–	401 418	–	401 418
Bénéfice attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	–	–	–	252	252
Solde au 31 décembre 2018	5 909 664	\$ 253 055	\$ 1 380 593	\$ 28 068	\$ 7 571 380

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercices clos les 31 décembre	
<i>(en milliers)</i>	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	319 740 \$	401 418 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Épuisement et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	853 388	798 666
Désactualisation des obligations de démantèlement (note 9)	5 858	5 613
Charge d'intérêts se rapportant aux contrats de location (note 8)	225	-
Paiements fondés sur des actions (note 16)	13 822	18 229
Charge (recouvrement) d'impôt différé (note 14)	(21 140)	165 398
(Profit latent) perte latente sur les instruments financiers (note 5)	40 715	(16 633)
(Profit) perte de change latent(e)	2 703	(1 867)
Autres éléments sans effet sur la trésorerie	848	742
(Profit) sur les dessaisissements	(7 656)	(65 536)
Participation ne donnant pas le contrôle (note 11)	288	252
Dépenses liées au démantèlement (note 9)	(3 251)	(2 820)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 20)	(30 611)	(33 971)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 174 929	1 269 491
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires	148	30 000
Frais d'émission d'actions	-	(1 213)
Rachats des actions ordinaires d'Exshaw (note 11)	(15 000)	-
Vente des actions ordinaires de Topaz (note 11)	202 002	-
Rachat d'actions ordinaires (note 12)	(12 883)	-
Paiements de loyer (note 8)	(5 095)	-
Dividendes versés (note 12)	(124 995)	(100 580)
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	142 910	(58 658)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	187 087	(130 451)
Activités d'investissement		
Prospection et évaluation (note 6)	(53 772)	(76 984)
Immobilisations corporelles (note 7)	(1 014 935)	(1 184 676)
Acquisitions de biens (note 7)	(226 657)	(24 953)
Produit des dessaisissements (note 7)	8 105	72 176
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'investissement (note 20)	(74 757)	75 397
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 362 016)	(1 139 040)
Variations de la trésorerie	-	-
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice	- \$	- \$

La trésorerie englobe la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

Renseignements sur la société

Tourmaline Oil Corp. (la « société ») a été constituée le 21 juillet 2008 sous le régime des lois de l'Alberta. L'adresse de son siège social est la suivante : Bureau 2400, 525 – 8th Avenue S.W., Calgary (Alberta), Canada, T2P 1G1. La société exerce des activités d'acquisition, de prospection et de mise en valeur de biens pétroliers et gaziers ainsi que de production de pétrole et de gaz naturel.

Les présents états financiers consolidés ne reflètent que la quote-part de la société dans ces activités et présentent les résultats de la société et de ses filiales, y compris Tourmaline Oil Corp., Tourmaline Oil Marketing Corp., et Exshaw Oil Corp. (« Exshaw ») qui a été renommée Topaz Energy Corp. (« Topaz ») le 8 novembre 2019.

Au 31 décembre 2018, Tourmaline détenait 90,6 % d'Exshaw, une société privée exerçant des activités de prospection de pétrole et de gaz naturel au Canada. En octobre 2019, la société a acquis la tranche résiduelle de 9,4 % des actions ordinaires d'Exshaw et a ensuite changé la dénomination d'Exshaw pour Topaz. Au 31 décembre 2019, au moyen d'une série de transactions, Tourmaline détenait 73,9 % de Topaz, créant du même coup une participation ne donnant pas le contrôle de 26,1 %.

1. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 3 mars 2020.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers dérivés, qui sont évalués à la juste valeur. Les méthodes utilisées pour mesurer les justes valeurs sont décrites à la note 4.

Les charges d'exploitation incluses dans les états consolidés du résultat net et du résultat global sont présentées selon leur fonction et leur nature, conformément aux pratiques du secteur. L'épuisement et l'amortissement sont présentés à titre de postes distincts selon leur nature, alors que les charges d'exploitation et les charges administratives nettes sont présentées sur une base fonctionnelle. Les charges importantes sont présentées selon leur nature dans les notes afférentes aux états financiers.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont en dollars canadiens. La monnaie fonctionnelle de la société et de ses filiales est le dollar canadien, sauf en ce qui concerne Tourmaline Oil Marketing Corp., dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

d) Recours au jugement et utilisation d'estimations

L'établissement en temps opportun d'états financiers consolidés exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses, lesquels pourraient changer. En outre, les résultats réels pourraient différer de ces jugements, estimations et hypothèses. Les principales sources d'incertitude relative aux estimations qui comportent un risque important d'entraîner des ajustements significatifs à la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges et à la présentation des éventualités sont discutées ci-après.

Jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables

L'information qui suit porte sur les jugements critiques, autres que ceux liés aux estimations (voir plus bas), que la direction a posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables ayant la plus grande incidence sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers consolidés.

i) Détermination des unités génératrices de trésorerie

Les actifs de la société sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins du calcul de l'épuisement et de la dépréciation. Une UGT est composée d'actifs qui sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. De par leur nature, ces estimations et hypothèses comportent une incertitude relative à la mesure et peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs de la société au cours de périodes futures.

ii) Dépréciation des actifs pétroliers et gaziers

Il faut poser des jugements afin d'établir s'il existe des indications de dépréciation et s'il est nécessaire de procéder à un test de dépréciation. Pour déterminer si les actifs pétroliers et gaziers ont subi une perte de valeur et calculer l'ampleur de la perte de valeur ou sa reprise, la société formule les principales hypothèses suivantes pour estimer les flux de trésorerie futurs : cours prévus du pétrole et du gaz naturel, volumes de production attendus et quantités récupérables prévues des réserves prouvées et probables. Ces hypothèses pourraient changer à mesure que de nouvelles données seront connues. L'évolution de la conjoncture économique pourrait aussi influencer sur le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés. Des changements apportés aux hypothèses susmentionnées pourraient avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs. Les charges de dépréciation et les reprises sont comptabilisées dans le résultat net.

iii) Actifs de prospection et d'évaluation

L'application de la méthode de comptabilisation des actifs de prospection et d'évaluation de la société exige de la direction qu'elle exerce un certain jugement quant aux événements et aux circonstances futurs liés à l'identification ou non de réserves exploitables de façon rentable dans le cadre de l'évaluation de la faisabilité économique et technique.

iv) Ententes au titre de la location

La société exerce son jugement lorsqu'elle passe en revue ses ententes contractuelles pour déterminer si celles-ci contiennent un contrat de location. Ce jugement doit être exercé à l'égard de différentes composantes comme la durée et le taux d'actualisation du contrat de location contenu dans les ententes contractuelles.

v) Impôt différé

Des actifs d'impôt différé (le cas échéant) sont comptabilisés uniquement si le recouvrement de ces actifs est jugé probable. Pour ce faire, il faut déterminer quand ces actifs d'impôt différé devraient s'inverser et poser un jugement quant à l'existence ou non de bénéfices imposables suffisants pour compenser les actifs d'impôt quand ceux-ci s'inverseront. De plus, puisqu'il faut également poser des hypothèses quant à la rentabilité future, cette détermination est foncièrement incertaine. Si les hypothèses portant sur la rentabilité future venaient à changer, les montants constatés à l'égard des actifs d'impôt différé ainsi que les montants comptabilisés dans le résultat net pourraient être révisés à la hausse ou à la baisse au cours de la période où survient le changement.

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Ce qui suit indique les principales hypothèses concernant les sources d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière qui comportent un risque important d'entraîner des ajustements des valeurs comptables des actifs et des passifs.

i) Réserves

L'estimation des quantités recouvrables présentées relativement aux réserves prouvées et probables s'appuie entre autres sur des jugements et des hypothèses quant au profil de production, au prix des marchandises, aux cours de change, aux frais de restauration, à l'échéancier et au montant des coûts de mise en valeur futurs, et aux frais de production, de transport et de commercialisation associés aux flux de trésorerie futurs. L'estimation s'appuie également sur l'interprétation de modèles géologiques et géophysiques des quantités récupérables prévues. Les facteurs économiques, géologiques et techniques sous-tendant l'estimation des réserves peuvent changer d'une période à l'autre. La modification des réserves présentées peut avoir une incidence sur les valeurs comptables des biens pétroliers et gaziers et le matériel de la société, ainsi que sur le calcul de l'épuisement et de l'amortissement, la provision aux fins des obligations de démantèlement, et la comptabilisation des actifs d'impôt différé, et ce, en raison de la modification des flux de trésorerie futurs attendus. Les quantités récupérables des réserves et les flux de trésorerie estimés des participations de la société dans des biens pétroliers et gaziers sont évalués par des ingénieurs indépendants spécialistes des réserves au moins une fois l'an.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel de la société représentent les quantités de pétrole, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel qu'on estime, en se fondant sur des données géologiques, géophysiques et techniques, pouvoir récupérer au cours des prochains exercices, avec un certain degré de certitude, de réservoirs connus qui sont considérés comme ayant un potentiel commercial. De telles réserves peuvent être considérées comme ayant un potentiel commercial si la direction a l'intention de procéder à leur mise en valeur et à leur production et si cette intention est fondée sur i) une évaluation raisonnable des données économiques futures associées à cette production; ii) une attente raisonnable qu'il existe un marché pour la totalité ou la quasi-totalité de la production pétrolière et gazière attendue; et iii) des éléments probants indiquant que les installations de production, de transmission et de transport sont à la disposition ou peuvent être mises à la disposition de la société. Les réserves sont uniquement réputées prouvées et probables si leurs possibilités d'extraction sont étayées par la production ou des essais de couche concluants. Les réserves pétrolières et gazières de la société sont déterminées conformément au *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*.

ii) Paiements fondés sur des actions

Tous les droits à paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres qu'émet la société sont constatés à la juste valeur au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. Pour évaluer la juste valeur de la rémunération fondée sur des instruments de capitaux propres, il est nécessaire de poser des estimations relatives à la volatilité attendue du cours de l'action, à la durée de l'option, au rendement de l'action, au taux sans risque et au taux de renonciation estimé à la date d'attribution initiale.

iii) Obligations de démantèlement

La société estime les frais futurs de restauration des installations de production, des puits et des pipelines à différentes étapes de la mise en valeur et de la construction d'actifs ou d'installations. Dans la plupart des cas, l'enlèvement des actifs survient de nombreuses années plus tard. Ainsi, pour établir le coût d'enlèvement ainsi que les taux d'actualisation de chacun des passifs afin de déterminer la valeur actualisée de ces flux de trésorerie, il faut poser des hypothèses relativement à la date d'abandon, à la législation environnementale et à la réglementation futures, à l'ampleur des activités de remise en état, à la méthode technique utilisée pour estimer le coût et aux technologies futures d'enlèvement.

iv) Impôt différé

Les charges d'impôt sont basées sur des lois qui ont été adoptées ou qui sont quasi adoptées. Tout changement apporté à ces lois pourrait avoir une incidence sur les montants comptabilisés dans le résultat net, et ce, à la fois au cours de la période où survient le changement, ce qui aurait un effet sur les charges cumulatives, et au cours de périodes futures.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés et elles ont été appliquées d'une manière uniforme par la société et ses filiales.

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Tourmaline Oil Corp., de Tourmaline Oil Marketing Corp. et de Topaz Energy Corp., dans laquelle la société détient une participation de 73,9 % (note 11).

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la société. Il y a contrôle lorsque la société régit les politiques financières et d'exploitation d'une entreprise de façon à tirer des avantages de ses activités. Pour évaluer ce contrôle, on tient compte des droits de vote potentiels substantiels pouvant être exercés. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

ii) Éliminations au moment de la consolidation

Les soldes et transactions intersociétés ainsi que tout profit ou perte latent qui découle de transactions intersociétés sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

iii) Actifs détenus conjointement

La quasi-totalité des activités pétrolières et gazières de la société requièrent des actifs détenus conjointement. Les états financiers consolidés tiennent compte de la quote-part de la société dans ces actifs détenus conjointement et d'une quote-part correspondante des produits pertinents et des coûts connexes.

b) Monnaie étrangère

i) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée selon le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs non monétaires mesurés en monnaie étrangère au coût historique sont convertis au moyen du cours de change à la date de la transaction. Les profits et les pertes de change sont inscrits au résultat dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

ii) Établissements à l'étranger

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés de la société, les états financiers de chaque entité sont convertis en dollars canadiens. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis selon le cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis selon un cours approchant les cours de change aux dates des transactions.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et inscrits au compte des écarts de conversion cumulés, sauf dans la mesure où l'écart de conversion est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle.

c) Regroupements d'entreprises

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les acquisitions d'entreprises et d'actifs qui satisfont à la définition d'entreprise selon les IFRS. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs cédés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou repris à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si la contrepartie versée pour l'acquisition est inférieure à la juste valeur des actifs nets obtenus, la différence est immédiatement constatée dans l'état du résultat net. Si la contrepartie de l'acquisition est supérieure à la juste valeur des actifs nets obtenus, la différence est constatée à titre de goodwill dans l'état de la situation financière. Les coûts d'acquisition engagés sont passés en charges.

Se reporter à la rubrique sur les changements de méthodes comptables pour obtenir plus de détails sur l'adoption par la société des modifications apportées à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*.

d) Instruments financiers

i) Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés englobent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, la dette bancaire ainsi que les créiteurs et charges à payer. Les instruments financiers non dérivés sont initialement constatés à leur juste valeur, majorée, dans le cas des instruments non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, de tout coût de transaction qui leur est directement imputable. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués de la manière décrite ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à terme bancaires et les autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, et ils sont évalués au coût amorti.

Autres

Les autres instruments financiers non dérivés, tels que les débiteurs, la dette bancaire ainsi que les créditeurs et charges à payer, sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. La dette bancaire porte intérêt à un taux variable et c'est pourquoi sa valeur comptable se rapproche de sa juste valeur.

ii) Instruments financiers dérivés

La société a conclu des contrats dérivés financiers afin de gérer son exposition aux risques de marché pouvant découler des fluctuations des prix des marchandises, des taux d'intérêt et des taux de change. Ces instruments ne servent pas à des fins de transaction ou de spéculation. La société n'a pas désigné ses contrats dérivés financiers comme des couvertures comptables efficaces et n'a donc pas appliqué la comptabilité de couverture, même si elle considère que tous ses contrats de marchandises constituent des couvertures économiques. Ainsi, tous les contrats dérivés financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net et comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur. Les coûts de transaction sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

La société a comptabilisé ses contrats de vente de marchandises à livrer qui ont été conclus et maintenus en vue de la réception ou de la livraison d'éléments non financiers conformément à ses besoins prévus en matière d'achat, de vente ou d'utilisation comme s'il s'agissait de contrats non (entièrement) exécutés. Par conséquent, ces contrats ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés et n'ont pas été comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière. Les règlements de ces contrats de vente de marchandises sont comptabilisés dans les ventes de marchandises attribuables à la production et dans la prime sur les activités de gestion des risques.

Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés entre eux, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et que l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés séparables sont comptabilisées immédiatement dans le résultat net.

iii) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après toute incidence fiscale.

e) Immobilisations corporelles et actifs de prospection incorporels

i) Comptabilisation et évaluation

Dépenses de prospection et d'évaluation

Les dépenses préalables à l'obtention d'un permis sont comptabilisées dans l'état du résultat net à mesure qu'elles sont engagées.

Les coûts de prospection et d'évaluation, y compris les coûts visant l'obtention de permis et les charges générales et administratives directement attribuables, sont initialement inscrits comme actifs de prospection et d'évaluation corporels ou incorporels, selon la nature des actifs acquis. Les coûts sont cumulés dans des centres de coûts par puits, gisement ou zone de prospection avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale ne soient démontrables.

Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation lorsque i) des données suffisantes existent pour démontrer la faisabilité technique et la viabilité commerciale et ii) des faits et circonstances indiquent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

On considère que la faisabilité technique et la viabilité commerciale liées à l'extraction d'une ressource minérale sont démontrables lorsqu'il existe des réserves prouvées ou probables. Pour déterminer s'il y a eu découverte de réserves prouvées ou probables, la société procède à un examen de chaque permis de prospection ou de chaque gisement au moins une fois l'an. Lorsque des réserves prouvées ou probables sont déterminées, les actifs de prospection et d'évaluation incorporels attribuables à ces réserves sont d'abord soumis à un test de dépréciation, puis reclassés dans une catégorie distincte des immobilisations corporelles appelée « Participations dans des biens pétroliers et gaziers ». Le coût des terrains non mis en valeur dont les droits expirent ou toute perte de valeur comptabilisée au cours d'une période est imputée comme charge d'épuisement et d'amortissement additionnelle.

Coûts de mise en valeur et de production

Les éléments des immobilisations corporelles, qui comprennent des actifs de mise en valeur et de production de pétrole et de gaz naturel, sont évalués au coût, moins le cumul de l'épuisement et de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur. Les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés dans des UGT aux fins du test de dépréciation. La société a ventilé ses immobilisations corporelles aux UGT « Deep Basin », « Spirit River », « BC Montney » et « Topaz ». Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle, y compris les participations dans des biens pétroliers et gaziers, ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle, y compris les participations dans des biens pétroliers et gaziers, correspond à la différence entre la juste valeur du produit reçu ou donné en échange et la valeur comptable des actifs cédés, et il est comptabilisé dans le résultat net.

ii) Coûts ultérieurs

Les coûts engagés après avoir démontré la faisabilité technique et la viabilité commerciale et les coûts de remplacement de parties d'une immobilisation corporelle ne sont comptabilisés comme participations dans des biens pétroliers et gaziers que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils se rapportent. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées dans le résultat net à mesure qu'elles sont engagées. En général, les participations dans des biens pétroliers et gaziers inscrites à l'actif représentent des coûts engagés relativement à la mise en valeur de réserves prouvées ou probables, à la mise en production de ces réserves ou à son amélioration, et elles sont cumulées par gisement ou par zone géotechnique. La valeur comptable de toute composante remplacée ou vendue est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

iii) Épuisement et amortissement

L'épuisement de la valeur comptable nette des actifs de mise en valeur et de production est calculé selon le mode des unités de production, qui fait référence à :

- la production de l'exercice sur l'ensemble des réserves mises en valeur, pour l'UGT Topaz, compte non tenu des coûts de mise en valeur futurs estimés;
- la production de l'exercice sur la production attendue des réserves prouvées et probables, pour toutes les autres UGT, compte tenu des coûts de mise en valeur futurs estimés devant être engagés pour la mise en production de ces réserves. Les coûts de mise en valeur futurs sont estimés en tenant compte du degré de mise en valeur requis pour mettre les réserves en production.

Les réserves prouvées et les réserves prouvées et probables sont évaluées chaque année par des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants et elles représentent les quantités de pétrole brut, de condensat, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel qu'on estime, en se fondant sur des données géologiques, géophysiques et techniques, pouvoir récupérer au cours des prochains exercices, avec un certain degré de certitude, de réservoirs connus qui sont considérés comme ayant un potentiel commercial. Dans le cas d'états financiers consolidés intermédiaires, l'épuisement de la période repose sur des estimations internes des variations des réserves et des coûts de mise en valeur futurs.

Pour ce qui est des autres actifs, l'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle. Les terrains non mis en valeur ne sont pas amortis.

Ce qui suit indique la durée d'utilité estimée ou le taux d'amortissement des actifs amortissables.

Usines et installations	30 ans
Matériel de bureau	25 % - mode dégressif
Mobilier et agencements	25 % - mode dégressif

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture.

f) Dépréciation

i) Actifs financiers

Les actifs financiers sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective qu'au moins un événement a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

Le montant d'une perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif.

Les actifs financiers individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation individuel. Les autres actifs financiers sont soumis collectivement à un test de dépréciation après avoir été classés dans des groupes présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires.

Toutes les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Une perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Dans le cas des actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée dans le résultat net.

ii) Actifs non financiers

La société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses actifs de prospection et d'évaluation et ses actifs d'impôt différé chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas du goodwill et des autres immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, elle procède à un test de dépréciation chaque année. Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont reclassés dans les immobilisations corporelles à titre de participations dans des biens pétroliers et gaziers et lorsque les faits et les circonstances indiquent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés en UGT. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur d'utilité est généralement calculée par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de la production des réserves prouvées et probables. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui serait obtenu de la vente d'un actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis lors d'une acquisition est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les actifs de prospection et d'évaluation sont affectés aux UGT connexes lorsqu'ils sont soumis à un test de dépréciation, à la fois au moment des faits et des circonstances déclencheurs et lors de leur reclassement ultérieur aux immobilisations corporelles.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées à l'égard d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux unités, puis en réduction de la valeur comptable des actifs de l'unité (groupe d'unités) sur une base proportionnelle. Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après épuisement et amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

g) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux « sans risque » avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent. Les pertes d'exploitation futures ne font l'objet d'aucune provision.

i) Obligations de démantèlement

La société comptabilise des obligations de démantèlement pour tous les coûts futurs relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site. Les obligations de démantèlement de la société sont constatées dans la période au cours de laquelle ces obligations naissent et sont actualisées au moyen du taux d'intérêt sans risque qu'emploie la société, et le montant correspondant est constaté à titre d'augmentation de la valeur comptable des actifs pétroliers et gaziers. L'actif constaté fait l'objet d'un amortissement pour épuisement selon le mode des unités de production sur la durée des réserves. Le montant du passif est augmenté à chaque période en raison de l'écoulement du temps et le montant de la désactualisation est comptabilisé dans le résultat net au cours de la période. Les révisions apportées à l'échéancier estimé des flux de trésorerie ou au coût initial estimé non actualisé pourraient également entraîner une augmentation ou une diminution de l'obligation. Les coûts réellement engagés au moment du règlement d'une obligation de démantèlement sont portés en réduction de l'obligation jusqu'à concurrence du passif constaté.

ii) Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût net attendu de son maintien. Avant d'établir une provision, la société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

h) Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la vente de pétrole brut, de condensat, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel sont comptabilisés lorsque le contrôle du produit est transféré à l'acheteur en tenant compte de la contrepartie précisée dans les contrats conclus avec les clients. Il s'agit, en règle générale, du moment où le produit est physiquement transféré au point de livraison convenu dans le contrat et où le titre de propriété est cédé au client. La société évalue ses ententes avec des tiers et des partenaires afin de déterminer si la société agit pour son propre compte ou comme mandataire. Dans le cadre de cette évaluation, la société détermine si elle obtient le contrôle du produit livré ou des services fournis, ce qui est démontré par le fait que la société détient la responsabilité principale de la livraison du produit ou de la prestation du service, qu'elle a la possibilité d'établir les prix ou qu'elle assume un risque lié aux stocks. Si la société agit comme mandataire plutôt que pour son propre compte dans une transaction, les produits sont alors comptabilisés sur la base du montant net, qui reflète uniquement les commissions, s'il y a lieu, réalisées par la société dans le cadre de la transaction.

Les droits et tarifs facturés aux autres entités pour l'utilisation des pipelines et installations appartenant à la société sont comptabilisés dans les produits à mesure qu'ils sont gagnés en vertu des conditions des contrats de service ou des conventions de droits et tarifs.

Les produits tirés des redevances sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés conformément aux dispositions des conventions de redevances dérogatoires.

i) Produits financiers et charges financières

Les produits et les charges d'intérêts courus sont comptabilisés dans le résultat net, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

j) Impôt différé

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé et elle est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé à la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les différences temporelles pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

k) Actions ordinaires accréditives

Périodiquement, la société finance une partie de ses activités de prospection et de mise en valeur au moyen de l'émission d'actions accréditives. Conformément à la législation fiscale, la société renonce, en faveur des investisseurs, à des déductions pour frais relatifs à des ressources aux fins de l'impôt sur le résultat pour les activités de mise en valeur exploratoires. Les actions accréditives émises sont comptabilisées dans le capital social à une valeur correspondant à la juste valeur des actions ordinaires à la date d'émission. La prime reçue à l'émission des actions accréditives est initialement comptabilisée comme un passif différé. Il y a reprise de la prime et comptabilisation d'un passif d'impôt différé à mesure que les dépenses admissibles sont engagées. Le montant net est alors comptabilisé comme charge d'impôt différé.

l) Paiements fondés sur des actions

La société suit la méthode de la comptabilisation à la juste valeur pour évaluer les attributions d'options sur actions. Selon cette méthode, le coût de rémunération rattaché à la totalité des options sur actions attribuées est mesuré à la juste valeur à la date de l'attribution, et il est passé en charges sur la période d'acquisition des droits, un montant correspondant étant inscrit à titre d'augmentation du surplus d'apport. Un taux de renonciation est estimé à la date d'attribution et est ajusté pour refléter le nombre réel d'options dont les droits ont été acquis. La contrepartie reçue au moment de l'exercice d'options sur actions ainsi que le montant déjà inscrit dans le surplus d'apport sont constatés en tant qu'augmentation du capital social.

m) Information relative au résultat par action

L'information relative au résultat par action de base s'obtient en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La société a recours à la méthode du rachat d'actions pour déterminer les montants dilués par action, méthode selon laquelle tout produit tiré des options sur actions, des bons de souscription ou d'autres instruments dilutifs est présumé être employé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen de la période. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ensuite ajusté en fonction de la variation nette.

n) Actifs loués

À la date de passation d'un contrat, la société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Cette méthode s'applique aux nouveaux contrats et aux contrats existants à compter du 1^{er} janvier 2019. Les contrats de location des périodes comparatives ont été comptabilisés conformément à l'IAS 17, *Contrats de location*. Se reporter à la rubrique sur les changements de méthodes comptables pour obtenir plus de détails sur l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location* par la société.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, ce qui comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour tenir compte de tous les paiements de loyer versés au plus tard à la date de passation, majoré des coûts directs initiaux engagés et des coûts estimés pour démanteler et enlever le bien sous-jacent ou pour remettre en état le terrain sur lequel le bien est situé, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite déprécié selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. La durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. Par ailleurs, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué de façon périodique des éventuelles pertes de valeur et ajusté pour certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyer minimums qui n'ont pas été versés à la date de début, actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, selon le taux d'emprunt marginal de la société pour ce bien. En règle générale, la société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. L'obligation locative est ensuite majorée du coût financier sur l'obligation locative et minorée des paiements de loyers versés. La réévaluation a lieu lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs découlant de la variation d'un indice ou d'un taux, un changement dans l'estimation du montant dont le paiement est attendu selon la garantie de valeur résiduelle et un changement à la question de savoir s'il existe une « certitude raisonnable » que les options d'achat ou de prolongation seront exercées ou qu'une option de résiliation ne sera pas exercée.

La société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives des biens visés par des contrats de location à court terme, soit un contrat de location dont la durée est de 12 mois ou moins, et par des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (5 000 \$ US ou moins). La société comptabilise en charges les paiements de loyers associés à ces contrats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

o) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt engagés pour l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés sont inscrits à l'actif durant la période nécessaire à la préparation et à l'achèvement des actifs en vue de leur utilisation ou de leur vente prévue. Les actifs sont considérés comme des actifs qualifiés si cette période est longue. Le taux de capitalisation, utilisé pour déterminer le montant des coûts d'emprunt devant être porté à l'actif, correspond à la moyenne pondérée du taux d'intérêt applicable aux emprunts de la société en cours durant la période. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges au résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

p) Transactions entre entités sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Puisque les IFRS ne fournissent aucune directive à l'égard de la comptabilisation de ce type de transaction, la société doit définir une méthode comptable. Les méthodes utilisées les plus courantes sont la méthode de la juste valeur et la méthode de la valeur comptable. Un regroupement d'entreprises qui implique des entités sous contrôle commun représente un regroupement d'entreprises dans lequel les entités regroupées sont contrôlées *in fine* par la même partie avant et après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire. La direction a déterminé que la méthode de la valeur comptable était la méthode la plus appropriée.

3. CHANGEMENTS COMPTABLES

Changements de méthodes comptables

La norme suivante, publiée par l'*International Accounting Standards Board* (l'« IASB »), a été adoptée par la société avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019 :

L'IFRS 16, Contrats de location, précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter les contrats de location et de fournir des informations à leur sujet pour les deux parties à un contrat, soit le client (le « preneur ») et le fournisseur (le « bailleur ») et remplace la norme précédente portant sur les contrats de location, soit l'IAS 17, *Contrats de location*. La société a adopté la nouvelle norme selon la méthode rétrospective modifiée et elle a choisi d'appliquer les mesures de simplification suivantes lors de l'application de l'IFRS 16 aux contrats de location classés auparavant à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17 :

- ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives liés aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de première application.

La société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives des biens visés par des contrats de location à court terme, soit un contrat de location dont la durée est de 12 mois ou moins, et par des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (5 000 \$ US ou moins). La société comptabilise en charges les paiements de loyers associés à ces contrats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

À la suite de l'adoption de l'IFRS 16, la société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives en lien avec des contrats qui étaient auparavant hors bilan et classés à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17. Le tableau qui suit présente l'incidence de l'application de l'IFRS 16 sur le bilan de la société.

(en milliers)	Incidence sur le bilan	Au 1 ^{er} janvier 2019
Actifs au titre de droits d'utilisation	Augmentation	12 028 \$
Obligations locatives – court terme	Augmentation	(4 592)
Obligations locatives – long terme	Augmentation	(7 436) \$

La modification suivante, publiée par l'IASB, a été adoptée de façon anticipée par la société, comme il était autorisé, avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2019 :

L'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, énonce des principes aux fins de la comptabilisation de l'acquisition d'une entreprise. Les modifications apportées à cette norme comprennent un changement dans la définition d'une entreprise et l'ajout d'un test de concentration facultatif visant à déterminer si l'acquisition peut être considérée comme une entreprise.

Selon la définition d'une entreprise aux termes de la modification à l'IFRS 3, une entreprise se compose d'entrées et de processus, appliqués à ces entrées, qui ont la capacité de contribuer à la création de sorties. Les trois éléments constitutifs d'une entreprise sont définis comme suit :

- Entrée : toute ressource économique qui crée des sorties, ou qui a la capacité de contribuer à la création de sorties, lorsqu'un ou plusieurs processus y sont appliqués.
- Processus : tout système, standard, protocole, convention ou règle qui, une fois appliqué à une entrée ou à des entrées, crée ou a la capacité de contribuer à la création de sorties.

- Sortie : le résultat d'entrées et de processus appliqués à ces entrées qui fournissent des biens ou des services à des clients, produisent des revenus de placement ou permettent de tirer d'autres produits d'activités ordinaires.

Le test de concentration facultatif permet de simplifier l'appréciation à porter pour pouvoir conclure qu'un ensemble d'activités et d'actifs acquis constitue une entreprise. L'entité a le choix d'appliquer ce test ou non. Elle peut exercer ce choix séparément pour chaque transaction ou autre événement. Si le test de concentration est positif, l'ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise, et aucune autre appréciation n'est nécessaire.

4. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

Plusieurs des méthodes comptables et informations de la société exigent la détermination de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation ou des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

i) Immobilisations corporelles et actifs de prospection incorporels

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisée par suite d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon la valeur de marché. La valeur de marché est le montant estimé pour lequel une immobilisation pourrait être échangée à la date d'acquisition par un acheteur consentant et un vendeur consentant, dans des conditions de concurrence normale, au terme d'une commercialisation adéquate et entre des parties agissant en toute connaissance de cause, judicieusement et librement. La valeur de marché des participations dans des biens pétroliers et gaziers (inclus dans les immobilisations corporelles) et des actifs de prospection est évaluée en fonction des flux de trésorerie actualisés attendus de la production de pétrole et de gaz naturel d'après les rapports sur les réserves établis à l'externe. Le taux d'actualisation ajusté en fonction du risque est propre à l'actif et établi en fonction de la conjoncture de marché générale.

La valeur de marché des autres éléments des immobilisations corporelles est fondée sur les cours du marché d'éléments semblables.

ii) Trésorerie et équivalents de trésorerie, débiteurs, dette bancaire et créditeurs et charges à payer

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, de la dette bancaire ainsi que des créditeurs et charges à payer est déterminée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, le taux d'actualisation utilisé étant le taux d'intérêt du marché à la date de clôture. Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, la juste valeur de ces éléments se rapprochait de leur valeur comptable du fait de leur échéance à court terme. La dette bancaire est assortie d'un taux d'intérêt variable et c'est pourquoi sa valeur comptable se rapproche de sa juste valeur.

iii) Dérivés

La juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises financier est déterminée en actualisant l'écart entre le prix prévu au contrat et les courbes des prix à terme publiés à la date de l'état de la situation financière, selon les volumes résiduels de pétrole et de gaz naturel visés par les contrats et un taux d'intérêt sans risque (fondé sur les taux publiés par le gouvernement). La juste valeur des options et des tunnels à prime zéro est établie à l'aide de modèles d'évaluation des options qui se fondent sur des données publiées relativement à la volatilité, aux prix et aux taux d'intérêt.

iv) Options sur actions

La juste valeur des options sur actions des membres du personnel est évaluée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. Les données d'évaluation comprennent le cours des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique moyenne pondérée ajustée en fonction des variations attendues en raison des informations publiées), la durée de vie moyenne pondérée attendue des instruments (fondée sur l'expérience historique et le comportement général des détenteurs des options), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État).

v) Évaluation

Tourmaline classe la juste valeur de ces transactions selon la hiérarchie décrite ci-dessous et en fonction de la quantité de données observables utilisées pour évaluer l'instrument.

Niveau 1 – Données fondées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de clôture. S'entend d'un marché actif un marché sur lequel les transactions sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour fournir de manière continue des renseignements sur les cours.

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés sur des marchés actifs visés au niveau 1. Les prix sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement soit indirectement à la date de clôture. Les évaluations de niveau 2 se fondent sur des données telles que les prix cotés sur le marché à terme pour les marchandises et des facteurs ayant trait à la valeur temporelle et à la volatilité, lesquelles données peuvent, dans une large mesure, être observées ou corroborées sur le marché.

Niveau 3 – Les évaluations de ce niveau sont celles dont les données relatives à l'actif ou au passif ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les tableaux qui suivent présentent l'information portant sur l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer figurant à l'état consolidé de la situation financière se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des charges payées d'avances et acomptes est comptabilisée au coût amorti. Ces actifs et ces passifs ne sont pas inclus dans les tableaux suivants.

<i>(en milliers)</i>	Au 31 décembre 2019	
	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers		
Contrats de gestion du risque marchandises, du risque de taux d'intérêt et du risque de change ¹⁾	15 149 \$	15 149 \$
Passifs financiers		
Dette bancaire	1 619 009 \$	1 619 009 \$
Contrats de gestion du risque marchandises et du risque de taux d'intérêt ¹⁾	48 584	48 584

1) Les contrats de gestion du risque marchandises, du risque de taux d'intérêt et du risque de change sont évalués à la juste valeur à partir de données de niveau 2.

(en milliers)	Au 31 décembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers		
Contrats de gestion du risque de taux d'intérêt ¹⁾	44 838 \$	44 838 \$
Passifs financiers		
Dette bancaire	1 476 099 \$	1 476 099 \$
Contrats de gestion du risque marchandises et du risque de taux d'intérêt ¹⁾	37 558	37 558

1) Les contrats de gestion du risque marchandises, du risque de taux d'intérêt et du risque de change sont évalués à la juste valeur à partir de données de niveau 2.

5. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le conseil d'administration assume l'entière responsabilité de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques de la société. Il a mis en place un processus visant à assurer le respect des politiques de gestion des risques et en surveille l'application.

Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société doit faire face, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites en fonction de la conjoncture des marchés et des activités de la société.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la société subisse une perte financière si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles; il découle principalement des sommes à recevoir de négociants de pétrole et de gaz naturel et de partenaires avec lesquels elle détient conjointement des actifs. Au 31 décembre 2019, une tranche de 224,1 millions de dollars (223,0 millions de dollars au 31 décembre 2018) des débiteurs de Tourmaline était à recevoir de négociants de pétrole et de gaz naturel et d'institutions financières, une tranche de 26,4 millions de dollars (29,9 millions de dollars au 31 décembre 2018) était à recevoir de partenaires avec lesquels elle détenait conjointement des actifs, et une tranche de 9,4 millions de dollars (10,2 millions de dollars au 31 décembre 2018) était à recevoir de gouvernements provinciaux.

Les sommes à recevoir des négociants de pétrole et de gaz naturel sont normalement recouvrées le 25^e jour du mois suivant la production. La société vend une part importante de son pétrole et de son gaz naturel à un nombre limité de contreparties. En 2019, Tourmaline a compté trois contreparties qui représentaient chacune plus de dix pour cent de son chiffre d'affaires annuel. Pour atténuer le risque de crédit associé à ces soldes, la société a pour politique d'établir des relations de commercialisation avec des acheteurs solvables. Par le passé, Tourmaline n'a jamais connu de problèmes de recouvrement auprès de ses négociants de pétrole et de gaz naturel. Les sommes à recevoir de partenaires sont habituellement recouvrées dans un délai d'un à trois mois suivant l'envoi de la facture au partenaire. La société tente d'atténuer le risque lié aux débiteurs de partenaires en leur demandant d'approuver au préalable les importantes dépenses d'investissement. Les débiteurs sont toutefois à recevoir de membres du secteur du pétrole et du gaz naturel, et le recouvrement des soldes non réglés est tributaire de divers facteurs propres au secteur, comme les variations des prix des marchandises, la hausse des coûts et le risque d'obtenir des forages non fructueux. De plus, un autre risque associé aux partenaires avec lesquels elle détient conjointement des actifs réside dans le fait que des désaccords occasionnels peuvent survenir et accroître le risque de non-recouvrement. Pour atténuer encore davantage le risque lié au recouvrement, la société a la capacité d'obtenir avant la tenue du projet la quote-part des dépenses d'investissement incombant aux partenaires. Habituellement, la société n'obtient pas de garantie des négociants de pétrole et de gaz naturel ni des partenaires avec lesquels elle détient conjointement des actifs. Cependant, elle a le pouvoir de retenir la production destinée aux partenaires en cas de non-paiement de leur part.

La société surveille l'ancienneté de ses débiteurs et examine tout problème relatif à ceux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Au 31 décembre 2019, la société avait 4,2 millions de dollars (5,3 millions de dollars au 31 décembre 2018) de débiteurs en souffrance depuis plus de 90 jours. La société est convaincue que la plupart de ceux-ci sont recouvrables.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs ainsi que des contrats de gestion du risque marchandises représente le risque de crédit maximal. La société n'avait pas comptabilisé de pertes sur créances attendues au 31 décembre 2019 (néant au 31 décembre 2018) et elle n'a pas été tenue de radier de créances au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (néant au 31 décembre 2018).

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société soit incapable d'acquitter ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. La démarche de la société pour gérer le risque de liquidité consiste à faire en sorte qu'elle dispose des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. Le risque de liquidité est atténué au moyen des fonds en caisse, le cas échéant, et de l'accès à des facilités de crédit.

Le solde des créditeurs et charges à payer de la société au 31 décembre 2019 s'élevait à 412,3 millions de dollars (520,7 millions de dollars au 31 décembre 2018). La politique de la société consiste à payer ses fournisseurs dans un délai de 45 à 75 jours, ce qui est conforme à la pratique au sein du secteur. Au 31 décembre 2019, presque tous les créditeurs étaient inférieurs à 90 jours.

La société dresse des budgets annuels des dépenses d'investissement, qui font l'objet d'un suivi régulier et qui sont modifiés au besoin. En outre, pour mieux gérer encore les dépenses d'investissement, la société demande des autorisations pour de telles dépenses, à la fois pour les projets qu'elle exploite et pour ceux dont elle n'est pas l'exploitante. La société tente également de faire correspondre son cycle de paiements avec le recouvrement des produits tirés du pétrole et du gaz naturel, soit le 25^e jour de chaque mois.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers, incluant les paiements d'intérêts estimés, au 31 décembre 2019.

(en milliers)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Fournisseurs et autres créditeurs	412 343 \$	412 343 \$	412 343 \$	– \$	– \$	– \$
Facilité de crédit renouvelable ¹⁾	670 834	788 707	–	–	788 707	–
Emprunt à terme ²⁾	948 175	1 098 822	33 674	33 674	1 031 474	–
Passifs financiers dérivés						
Contrats financiers de marchandises	46 474	46 474	22 658	10 343	13 473	–
Swaps financiers de taux d'intérêt	2 110	2 110	354	485	942	329
	2 079 936 \$	2 348 456 \$	469 029 \$	44 502 \$	1 834 596 \$	329 \$

1) Compte tenu de charges d'intérêts calculées au taux de 3,55 %, soit le taux applicable aux emprunts sur la facilité de crédit au 31 décembre 2019 et les intérêts versés à l'échéance de la facilité.

2) Compte tenu de charges d'intérêts calculées au taux de 3,55 % soit le taux applicable sur l'encours de l'emprunt à terme au 31 décembre 2019 et les versements d'intérêts mensuels puisque l'emprunt à terme est prélevé en entier.

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des conditions de marché, comme les prix des marchandises, les taux d'intérêt et les cours de change, influent sur le bénéfice net de la société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à réduire l'exposition au risque de marché à l'intérieur de limites acceptables tout en optimisant les rendements de la société.

La société utilise tant des contrats dérivés financiers que des contrats de vente de marchandises à livrer pour gérer les risques de marché. Toutes ces transactions sont effectuées conformément à la politique de gestion des risques de la société, qui a été approuvée par le conseil d'administration.

Le risque de change correspond au risque que les flux de trésorerie fluctuent en raison de la modification du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien. La société est exposée au risque de change en raison de sa stratégie de diversification des points de vente selon laquelle elle réalise des ventes sur le marché américain et reçoit des dollars américains. La société atténue ce risque au moyen de swaps de devises afin de se protéger des importantes fluctuations du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Les variations du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien peuvent également avoir des répercussions sur les prix futurs du pétrole et du gaz naturel, ce qui pourrait ensuite avoir des conséquences sur la valeur de certains contrats dérivés. Dans le cas des swaps de devises en cours au 31 décembre 2019, tous les autres facteurs demeurant constants par ailleurs, une augmentation ou une diminution de 0,01 \$ du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien réduirait ou augmenterait les capitaux propres et le bénéfice net de 0,9 million de dollars (2,9 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La société est exposée au risque de taux d'intérêt dans la mesure où les variations des taux d'intérêt du marché influenceront sur sa dette bancaire, laquelle est assortie d'un taux d'intérêt variable. Tous les autres facteurs demeurant constants par ailleurs, une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt du marché pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019 aurait réduit ou haussé les capitaux propres et le bénéfice net de 12,7 millions de dollars (11,4 millions de dollars au 31 décembre 2018). La perte latente sur le swap de taux d'intérêt a été inscrite à l'état consolidé de la situation financière et les variations de la juste valeur ont été comptabilisées à l'état consolidé du résultat net et du résultat global à titre de profit latent ou de perte latente sur les instruments financiers. La perte réalisée sur le swap de taux d'intérêt lié à des instruments financiers a été prise en compte dans les charges financières présentées à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Le risque marchandises est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations du prix des marchandises. Les prix des marchandises pour le pétrole et le gaz naturel sont libellés en dollars américains et, par conséquent, le prix obtenu par les producteurs canadiens dépend du cours du change entre le dollar canadien et le dollar américain. Les prix des marchandises subissent également les répercussions de la conjoncture économique mondiale, qui dicte le niveau de l'offre et de la demande. Au 31 décembre 2019, la société avait conclu certains contrats dérivés financiers et des contrats de vente de marchandises à livrer dans le but de gérer son risque marchandises. Ces instruments ne servent pas à des fins de transaction ou de spéculation. La société n'a pas désigné ses contrats dérivés financiers en tant que couvertures comptables efficaces en dépit du fait qu'elle considère que tous les contrats de marchandises constituent des couvertures économiques efficaces. Par conséquent, tous les contrats de marchandises financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant constatées à titre de profit latent ou de perte latente à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. La société n'a pas effectué d'opération de compensation des actifs et des passifs financiers dans les états consolidés de la situation financière.

La société avait conclu les contrats de marchandises financiers dérivés suivants au 31 décembre 2019¹⁾ :

		2020	2021	2022	2023	Juste valeur (en milliers)
Gaz naturel						
Swaps NYMEX	MBtu/j	54 208	–	–	–	4 823 \$
	\$ US/MBtu	2,45 \$				
Swaps PG&E	MBtu/j	10 000	–	–	–	2 217 \$
	\$ US/MBtu	3,56 \$				
Écarts de prix – autres ²⁾	MBtu/j	37 486	37 500	37 500	37 500	(24 644) \$
	\$ US/MBtu	0,29 \$	0,29 \$	0,29 \$	0,29 \$	
Options d'achat (vendeur) ³⁾	MBtu/j	45 542	–	–	–	(524) \$
	\$ US/MBtu	3,45 \$				
Pétrole						
Swaps financiers	b/j	12 497	5 000	–	–	(19 643) \$
	\$ US/b	55,58 \$	53,18 \$			
Tunnels financiers	b/j	1 000	–	–	–	457 \$
	\$ US/b	52,50 \$ – 65,48 \$				
Swaption financière	b/j	–	1 000	–	–	(1 053) \$
	\$ US/b		58,50 \$			
Écarts de prix – condensat	b/j	500	–	–	–	(554) \$
	\$ US/b	(6,00) \$				
Total de la juste valeur						(38 921) \$

1) Les volumes et les prix présentés correspondent aux volumes et aux prix moyens pondérés pour la période.

2) Écarts de prix relatifs aux marchés hors AECO. Une partie de ces transactions financières visant les écarts de prix sont assorties d'un plafond, pour le NYMEX, soit 2,5 Mpi³/j à 4,00 \$ US le kpi³ pour 2020.

3) Options d'achat européennes aux termes desquelles la contrepartie peut exercer l'option mensuellement un jour donné d'acheter sur le NYMEX ou à l'AECO à un prix déterminé.

La société a conclu les contrats de marchandises dérivés financiers suivants après le 31 décembre 2019 :

Type de contrat	Quantité	Période	Prix contractuel
Swaps NYMEX	60 000 MBtu/j	D'avril 2020 à octobre 2020	Moyenne de 2,26 \$ US/MBtu

La société avait dénoué et monétisé les contrats de marchandises financiers dérivés suivants pour un produit en trésorerie de 12,6 millions de dollars au 31 décembre 2019 :

Type de contrat	Quantité	Période	Prix contractuel
Swaps sur le pétrole	2 000 bep/j	De janvier 2020 à mars 2020	Moyenne de 60,78 \$ US/b
Swaps sur le pétrole	4 500 bep/j	De janvier 2020 à décembre 2020	Moyenne de 56,65 \$ US/b
Swaps sur le pétrole	1 000 bep/j	De janvier 2021 à décembre 2021	53,09 \$ US/b

La société a conclu plusieurs swaps de taux d'intérêt pour les six prochaines années au taux d'intérêt moyen annuel indiqué ci-dessous :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Juste valeur
Taux d'intérêt effectif ¹⁾	1,79 %	1,86 %	1,93 %	2,03 %	2,15 %	1,74 %	
Montant notionnel swappé (en milliers)	715 159 \$	727 974 \$	680 482 \$	527 723 \$	200 000 \$	25 000 \$	2 742 \$

1) Taux CDOR, exclusion faite des commissions d'acceptation et d'attente.

La société avait conclu les contrats de change dérivés financiers suivants au 31 décembre 2019 :

		2020	2021	Juste valeur (en milliers)
Tunnels à prime zéro	<i>Dollars canadiens (en milliers), mensuel</i>	4 000 \$	–	707 \$
	<i>Dollars canadiens/dollars américains</i>	1,303 \$ à 1,360 \$		
Taux moyen à terme	<i>Dollars canadiens (en milliers), mensuel</i>	6 000 \$	–	2 037 \$
	<i>Dollars canadiens/dollars américains</i>	1,3270 \$		
Total de la juste valeur				2 744 \$

La société n'a conclu aucun contrat de change dérivé financier après le 31 décembre 2019.

Le tableau qui suit présente un sommaire des profits et des pertes latents sur les instruments financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Profit latent (perte latente) sur les instruments financiers – contrats de marchandises	(52 698) \$	41 280 \$
(Perte latente) sur les instruments financiers – swaps de taux d'intérêt	(8 994)	(5 353)
Profit latent (perte latente) sur les instruments financiers – monnaie étrangère	20 977	(19 294)
Total des profits latents (perte latente) sur les instruments financiers	(40 715) \$	16 633 \$

Les contrats financiers de marchandises de la société sont sensibles aux fluctuations des prix des marchandises. Pour les contrats de marchandises existants au 31 décembre 2019, une hausse de 1,00 \$ le baril des prix futurs prévus du pétrole et de 0,10 \$ le kpi³ des prix du gaz naturel, tous les autres facteurs demeurant constants par ailleurs, aurait donné lieu à une augmentation de 26,2 millions de dollars de la perte latente, ce qui aurait eu une incidence directe sur le bénéfice avant impôt (diminution de 23,0 millions de dollars du profit latent au 31 décembre 2018). Une baisse de 1,00 \$ le baril des prix du pétrole et de 0,10 \$ le kpi³ des prix du gaz naturel aurait eu un effet équivalent contraire.

Outre les contrats financiers de marchandises mentionnés précédemment, la société a conclu des contrats avec livraison physique dans le but de gérer le risque marchandises. Ces contrats sont considérés comme des contrats de vente normaux et ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

Les contrats de vente de marchandises avec livraison physique suivants étaient en vigueur au 31 décembre 2019^{1) 5)} :

		2020	2021	2022	2023	2024
Gaz naturel						
Prix fixe ²⁾	<i>kpi³/j</i>	141 341	13 301	12 068	2 068	1 243
	<i>\$ CA/kpi³</i>	2,49 \$	4,31 \$	4,23 \$	3,33 \$	3,33 \$
Écarts de prix – AECO ³⁾	<i>MBtu/j</i>	187 500	109 062	97 500	74 164	40 833
	<i>\$ US/MBtu</i>	(0,75) \$	(0,70) \$	(0,69) \$	(0,76) \$	(0,71) \$
Écarts de prix – Dawn	<i>MBtu/j</i>	45 000	6 164	–	–	–
	<i>\$ US/MBtu</i>	(0,12) \$	(0,15) \$			
Écarts de prix – Station 2	<i>kpi³/j</i>	37 812	29 478	20 000	16 658	–
	<i>\$ CA/kpi³</i>	(0,04) \$	0,14 \$	0,27 \$	0,24 \$	
Écarts de prix – autres ⁴⁾	<i>kpi³/j</i>	21 243	35 000	35 000	32 500	32 500
	<i>\$ CA/kpi³</i>	0,30 \$	0,06 \$	0,06 \$	0,02 \$	0,02 \$
Pétrole						
Écarts de prix – condensat	<i>b/j</i>	4 643	–	–	–	–
	<i>\$ US/b</i>	(5,86) \$				

1) Les volumes et les prix présentés correspondent aux volumes et aux prix moyens pondérés pour la période.

2) À l'AECO, à Malin, à PG&E, au Ventura Station 2 et à Hunt.

3) Une partie de ces transactions visant les écarts de prix sont assorties d'un plafond, pour le NYMEX, soit 96,2 Mpi³/j à 4,21 \$ US le kpi³ pour la période allant de 2020 à 2021 et 46,4 Mpi³/j à 4,48 \$ US le kpi³ pour la période allant de 2022 à 2024.

4) Écarts de prix relatifs aux marchés hors AECO.

5) Tourmaline a également conclu un contrat visant la vente de 50 000 MBtu/j au prix établi en fonction du Chicago GDD moins les coûts de transport, un contrat visant la vente de 20 000 MBtu/j au prix établi en fonction du Ventura GDD moins les coûts de transport qui se prolonge jusqu'en 2020, un contrat visant la vente de 5 000 MBtu/j au prix établi en fonction du Chicago GDD moins les coûts de transport qui se prolonge jusqu'en 2023 et un contrat visant la vente de 20 000 MBtu/j qui entre en vigueur en 2020. Tourmaline se réserve le droit de fixer ou de garantir périodiquement les écarts de prix sur chaque marché.

La société a conclu les contrats de marchandises avec livraison physique suivants après le 31 décembre 2019 :

Type de contrat	Quantité	Période	Prix contractuel
Prix fixe pour le gaz naturel	20 000 GJ/j	D'avril 2020 à octobre 2020	1,73 \$ CA/GJ
Écart de prix – Dawn	5 000 MBtu/j	De janvier 2021 à décembre 2022	(0,09) \$ US/MBtu
Écarts de prix – condensat	5 000 m ³ /mois	D'avril 2020 à décembre 2020	4,85 \$ US/b

d) Gestion du capital

La société a pour politique de maintenir de solides assises financières afin de conserver la confiance de ses investisseurs, de ses créanciers et du marché et de soutenir l'expansion future des activités. La société estime que sa structure de capital se compose des capitaux propres, de la dette bancaire et du fonds de roulement. Pour maintenir ou ajuster sa structure de capital, la société peut, à l'occasion, émettre des actions, émettre des titres d'emprunt, ajuster sa politique de dividende et ajuster ses dépenses d'investissement de façon à gérer les niveaux d'endettement actuels ou projetés. Les budgets annuels et ceux mis à jour sont approuvés par le conseil d'administration.

La principale mesure dont se sert la société pour évaluer sa structure de capital est le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie annualisés, définie comme étant la dette bancaire majorée du fonds de roulement (ajusté en fonction de la juste valeur des instruments financiers, des obligations locatives et des écarts de change latents), sur les flux de trésorerie annualisés (selon le plus récent trimestre), définis comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie annualisés représente le délai qu'il faudrait pour rembourser la dette si aucune autre dépense d'investissement n'était engagée et si les flux de trésorerie du prochain exercice demeuraient équivalents au montant du dernier trimestre annualisé.

La société surveille ce ratio et s'efforce de le maintenir au plus à 2,0 : 1,0 lorsque le prix des marchandises est normalisé. Ce ratio peut de temps à autre augmenter par suite d'acquisitions ou de baisse des prix des marchandises. Tel qu'il est présenté plus bas, au 31 décembre 2019, le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie annualisés de la société s'établissait à 1,31 : 1,00 (1,10 : 1,00 au 31 décembre 2018).

<i>(en milliers)</i>	Aux 31 décembre	
	2019	2018
Dette nette		
Dette bancaire	(1 619 009) \$	(1 476 099) \$
Fonds de roulement (négatif)	(152 987)	(228 403)
Juste valeur des instruments financiers – (actifs) passifs courants	10 885	(13 640)
Obligations locatives – court terme	2 724	–
Profit ou perte de change latent(e) lié(e) au fonds de roulement – (actif) passif	2 703	(1 867)
Dette nette	(1 755 684) \$	(1 720 009) \$
Flux de trésorerie annualisés		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du quatrième trimestre	287 729 \$	329 997 \$
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	48 127	61 535
Flux de trésorerie du quatrième trimestre	335 856 \$	391 532 \$
Flux de trésorerie annualisés (selon le plus récent trimestre annualisé)	1 343 424 \$	1 566 128 \$
Ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie annualisés	1,31	1,10

Aucune modification n'a été apportée à la méthode de gestion du capital de la société depuis le 31 décembre 2018.

6. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

<i>(en milliers)</i>	
Au 1^{er} janvier 2018	664 552 \$
Dépenses d'investissement	76 984
Virements aux immobilisations corporelles (note 7)	(73 610)
Acquisitions	7 412
Dessaisissements	(26 873)
Baux miniers échus	(52 798)
Au 31 décembre 2018	595 667 \$
Dépenses d'investissement	53 772
Virements aux immobilisations corporelles (note 7)	(36 854)
Acquisitions	64 066
Dessaisissements	(2 160)
Baux miniers échus	(52 835)
Au 31 décembre 2019	621 656 \$

Les actifs de prospection et d'évaluation se composent des projets de prospection de la société pour lesquels les réserves prouvées ou probables sont en cours d'établissement. Les entrées correspondent à la quote-part revenant à la société des coûts liés aux actifs de prospection et d'évaluation engagés au cours de l'exercice. Les charges liées aux baux miniers échus ont été incluses dans le poste « Épuisement et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » des états consolidés du résultat net et du résultat global.

Évaluation de la dépréciation

Conformément aux IFRS, la société procède à un test de dépréciation si elle décèle un indice de dépréciation. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la société n'avait décelé aucun indice de dépréciation à l'égard de ses actifs de prospection et d'évaluation et, par conséquent, elle n'a pas effectué de test de dépréciation.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût

(en milliers)

Au 1 ^{er} janvier 2018	12 485 523 \$
Dépenses d'investissement	1 198 025
Virements depuis les actifs de prospection et d'évaluation (note 6)	73 610
Variation des passifs relatifs au démantèlement (note 9)	46 973
Acquisitions	50 791
Dessaisissements	(12 255)
Au 31 décembre 2018	13 842 667 \$
Dépenses d'investissement	1 025 517
Virements depuis les actifs de prospection et d'évaluation (note 6)	36 854
Variation des passifs relatifs au démantèlement (note 9)	2 123
Acquisitions	185 718
Dessaisissements	(7 136)
Au 31 décembre 2019	15 085 743 \$

Cumul de l'épuisement et de l'amortissement

(en milliers)

Au 1 ^{er} janvier 2018	3 289 050 \$
Charge d'épuisement et d'amortissement	745 868
Au 31 décembre 2018	4 034 918 \$
Charge d'épuisement et d'amortissement	795 635
Au 31 décembre 2019	4 830 553 \$

Valeur comptable nette

(en milliers)

Au 31 décembre 2018	9 807 749 \$
Au 31 décembre 2019	10 255 190 \$

Des coûts de mise en valeur futurs de 7 404,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (7 622,0 millions de dollars au 31 décembre 2018) ont été inclus dans le calcul de l'épuisement.

Inscription à l'actif des charges générales et administratives, des paiements fondés sur des actions et des coûts d'emprunt

Au 31 décembre 2019, des charges générales et administratives d'un montant total de 29,5 millions de dollars ont été inscrites à l'actif et incluses dans les immobilisations corporelles (27,3 millions de dollars au 31 décembre 2018). Les immobilisations corporelles comprennent également des paiements fondés sur des actions hors trésorerie de 10,6 millions de dollars au 31 décembre 2019 (13,3 millions de dollars au 31 décembre 2018). Des coûts d'emprunt liés à des projets déterminés de 3,0 millions de dollars ont été inscrits à l'actif et inclus dans les immobilisations corporelles au 31 décembre 2019 (2,8 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Évaluation de la dépréciation

Conformément aux IFRS, la société effectue un test de dépréciation si elle décèle un indice de dépréciation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a décelé des indices de dépréciation à l'égard de ses UGT Deep Basin, Spirit River et BC Montney en raison de la diminution des primes liées à la diversification des points de vente de gaz naturel depuis le 31 décembre 2018 et des redevances sur les réserves de la société à la suite de l'établissement de Topaz. Il n'y avait aucun indice de dépréciation à l'égard de l'UGT Topaz au 31 décembre 2019.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. La société établit la valeur recouvrable comme étant la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité s'entend généralement des flux de trésorerie futurs attendus de la production des réserves prouvées et probables estimées par les évaluateurs de réserves tiers de la société et des flux de trésorerie futurs estimés à l'interne liés aux infrastructures, au besoin. Au 31 décembre 2019, la société a recouru à un modèle de la valeur d'utilité, actualisée aux taux avant impôt de 10 %.

Les prix des marchandises à terme estimés suivants ont été utilisés pour déterminer si la valeur comptable des UGT avait subi une dépréciation au 31 décembre 2019 :

Exercice	Pétrole WTI (\$ US/b) ¹⁾	Cours de change ¹⁾	Pétrole brut léger à Edmonton (\$ CA/b) ¹⁾	Gaz naturel AECO (\$ CA/MBtu) ¹⁾
2020	61,00	0,7600	72,64	2,04
2021	63,75	0,7700	76,06	2,32
2022	66,18	0,7850	78,35	2,62
2023	67,91	0,7850	80,71	2,71
2024	69,48	0,7850	82,64	2,81
2025	71,07	0,7850	84,60	2,89
2026	72,68	0,7850	86,57	2,96
2027	74,24	0,7850	88,49	3,03
2028	75,73	0,7850	90,31	3,09
2029	77,24	0,7850	92,17	3,16
Par la suite	+2,0 % par année	0,7850	+2,0 % par année	+2,0 % par année

1) Source : moyenne des prix prévisionnels de ces trois consultants au 1^{er} janvier 2020 : GLJ Petroleum Consultants, McDaniel & Associates Consultants, et Sproule Associates.

La société a déterminé que les immobilisations corporelles n'avaient pas subi de dépréciation au 31 décembre 2019.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a décelé des indices de dépréciation à l'égard de toutes ses UGT en raison du recul des prix en vigueur et à terme des marchandises pour le gaz naturel et a effectué des tests de dépréciation en conséquence. La société a déterminé que les immobilisations corporelles n'avaient pas subi de dépréciation au 31 décembre 2018.

Acquisition et sortie de biens pétroliers et gaziers

Le 13 août 2019, la société a acquis des actifs dans la zone de Peace River High pour une contrepartie en trésorerie de 175,0 millions de dollars. L'acquisition a donné lieu à une augmentation des immobilisations corporelles d'environ 180,8 millions de dollars, à une augmentation des actifs de prospection et d'évaluation de 8,3 millions de dollars et à la reprise de passifs relatifs au démantèlement de 14,1 millions de dollars. Les actifs acquis étaient un intérêt économique direct supplémentaire dans des terrains, de la production, des réserves et des installations pour lesquels la société possédait déjà un intérêt économique.

Dans le cadre de l'adoption anticipée de la modification à l'IFRS 3, la société a appliqué le test de concentration facultative à l'acquisition du 13 août 2019 et, par conséquent, les actifs acquis ont été comptabilisés à titre d'acquisition d'actifs.

Le 31 octobre 2019, la société a acquis des actifs de prospection et d'évaluation dans la zone du NECB pour une contrepartie en trésorerie totale de 49,0 millions de dollars. Les actifs acquis comprennent des terrains et des données sismiques en lien avec la zone.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a conclu des acquisitions de biens (y compris les biens susmentionnés) pour une contrepartie en trésorerie de 226,7 millions de dollars (25,0 millions de dollars au 31 décembre 2018). Des acquisitions ont également donné lieu à une contrepartie hors trésorerie de 8,7 millions de dollars (31,7 millions de dollars au 31 décembre 2018). La société a également repris des obligations de démantèlement de 14,4 millions de dollars par suite de ces acquisitions (1,6 million de dollars au 31 décembre 2018).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a également procédé à des sorties de biens pour une contrepartie en trésorerie totale de 8,1 millions de dollars (72,2 millions de dollars au 31 décembre 2018).

8. CONTRATS DE LOCATION

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme a été adoptée selon la méthode rétrospective modifiée.

Lors de l'adoption de l'IFRS 16, la société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives additionnelles. La société loue des locaux pour bureaux, des véhicules et de l'équipement informatique qui étaient classés comme des contrats de location simple aux termes de l'IAS 17 et pour lesquels des paiements ont été passés en charges.

Actifs au titre de droits d'utilisation

(en milliers)

Au 1 ^{er} janvier 2019	12 028 \$
Entrées	3 721
Amortissement	(4 918)
Au 31 décembre 2019	10 831 \$

Obligations locatives

(en milliers)

Au 1 ^{er} janvier 2019	12 028 \$
Entrées	3 721
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	225
Paiements de loyer	(5 095)
Au 31 décembre 2019	10 879 \$

Lors de la transition, la société a actualisé ses paiements de loyer au moyen de son taux d'emprunt marginal établi à 3,75 % au 1^{er} janvier 2019 pour calculer l'obligation locative. Le total des paiements effectués aux termes des contrats de location à court terme et de faible valeur se sont établis à moins de 0,1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2019; ce total n'est pas pris en compte dans les obligations locatives.

La société a des paiements de loyer variables liés à ses contrats de location de bureaux qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de ses obligations locatives. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les paiements de loyer variables s'élevaient à 1,8 million de dollars et ont été comptabilisés dans les charges générales et administratives à l'état du résultat net et du résultat global. Les obligations locatives de la société couvrent des périodes de un an à sept ans, mais peuvent contenir des options de prolongation. Les flux de trésorerie non actualisés liés aux obligations locatives inscrites dans l'état de la situation financière se présentent comme suit :

PAIEMENTS EXIGIBLES PAR AN

<i>(en milliers)</i>	1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Paiements de loyer, y compris le principal et les intérêts	3 331 \$	4 151 \$	2 862 \$	2 963 \$	13 307 \$

9. OBLIGATIONS DE DÉMANTÈLEMENT

Les obligations de démantèlement de la société résultent de ses participations nettes dans des actifs pétroliers et gaziers, notamment des puits, des réseaux de collecte et des installations de traitement. La société estime que le montant total non actualisé des flux de trésorerie nécessaires au règlement de telles obligations est d'environ 479,5 millions de dollars (512,5 millions de dollars au 31 décembre 2018). Il est prévu que les travaux d'abandon de certains lieux débuteront en 2034. Un taux d'intérêt sans risque de 1,76 % (2,18 % au 31 décembre 2018) et un taux d'inflation de 1,35 % (2,0 % au 31 décembre 2018) ont servi à calculer la juste valeur des obligations de démantèlement. Les obligations de démantèlement au 31 décembre 2019 ont fait l'objet d'un ajustement à la baisse d'environ 21,3 millions de dollars (augmentation de 28,0 millions de dollars au 31 décembre 2018) pour tenir compte de la variation du taux d'intérêt sans risque lié au taux d'inflation.

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	302 750 \$	252 222 \$
Obligation contractée	23 393	19 004
Obligation contractée à l'acquisition de biens	14 384	1 564
Obligation ayant fait l'objet d'un dessaisissement	(1)	(802)
Obligation réglée	(3 251)	(2 820)
Charge de désactualisation	5 858	5 613
Modification des sorties de fonds estimées futures	(21 270)	27 969
Solde à la clôture de l'exercice	321 863 \$	302 750 \$

10. DETTE BANCAIRE

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Facilité de crédit renouvelable ¹⁾	673 963 \$	532 855 \$
Dettes à terme ¹⁾	949 096	949 027
Frais d'émission de titres d'emprunt	(4 050)	(5 783)
Dettes bancaires	1 619 009 \$	1 476 099 \$

1) Les montants sont présentés déduction faite des intérêts payés d'avance.

La société dispose d'une facilité de crédit renouvelable et prorogeable de cinq ans non garantie assortie de clauses restrictives auprès d'un consortium bancaire d'un montant de 1,8 milliard de dollars assortie d'une échéance en juin 2024. La date d'échéance peut être reportée annuellement à la demande de la société et avec le consentement des prêteurs. La facilité de crédit renouvelable comporte une clause d'expansion (« accordéon ») qui permet à la société, sous réserve de l'approbation des prêteurs, d'augmenter le montant de cette facilité jusqu'à concurrence de 500,0 millions de dollars en ajoutant une nouvelle institution financière ou en augmentant le montant de l'engagement de ses prêteurs existants. Les prélèvements sur la facilité de crédit renouvelable peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains et portent intérêt soit au taux préférentiel de la banque agent, soit au taux des acceptations bancaires, soit au TIOL (pour les emprunts en dollars américains), majoré de pourcentages applicables.

Aux termes de la facilité de crédit renouvelable, Tourmaline est assujettie à aux clauses restrictives suivantes, sur la base de quatre trimestres consécutifs : i) le ratio du BAIIA ajusté par rapport aux charges d'intérêts doit être supérieur à 3 : 1, et ii) le ratio du total de la dette par rapport au total de la structure du capital ne doit pas dépasser 0,6 : 1. Au 31 décembre 2019, le BAIIA ajusté aux fins du calcul des clauses restrictives dont il est question ci-dessus s'est établi à 1 266,5 millions de dollars (1 359,9 millions de dollars au 31 décembre 2018) sur une période continue de quatre trimestres.

La société dispose d'un emprunt à terme de 950,0 millions de dollars auprès d'un consortium bancaire. Les prélèvements sur l'emprunt à terme peuvent être effectués en dollars canadiens ou en dollars américains et portent intérêt soit au taux préférentiel de la banque agent, soit au taux des acceptations bancaires, soit au TIOL (pour les emprunts en dollars américains), majoré de 150 points de base assortie d'une échéance en juin 2024. À la demande de la société et avec l'aval des prêteurs, la date d'échéance peut être reportée chaque année. Les clauses restrictives s'appliquant à l'emprunt à terme sont les mêmes que celles qui s'appliquent à la facilité de crédit renouvelable de la société et l'emprunt à terme est de rang égal à celui de la facilité de crédit renouvelable de la société.

La société dispose également d'une facilité de crédit d'exploitation non garantie assortie de clauses restrictives auprès d'une banque canadienne d'un montant de 50,0 millions de dollars. À la demande de la société et avec l'aval des prêteurs, la date d'échéance de la facilité de crédit d'exploitation de juin 2021 peut être reportée chaque année. Les clauses restrictives sont les mêmes que celles qui s'appliquent à la facilité de crédit renouvelable.

En outre, la société dispose d'une facilité sous forme de lettre de crédit payable à vue de 50,0 millions de dollars auprès d'une banque canadienne. La société dispose de lettres de crédit en cours de 11,6 millions de dollars (9,5 millions de dollars au 31 décembre 2018), qui sont portées en réduction du crédit disponible aux termes de la facilité de crédit.

Topaz Energy Corp., une filiale de Tourmaline, dispose d'une facilité de crédit d'exploitation garantie assortie de clauses restrictives auprès d'une banque canadienne d'un montant de 25,0 millions de dollars. À la demande de la société et avec l'aval des prêteurs, la date d'échéance de la facilité de crédit d'exploitation du 10 décembre 2021 peut être reportée chaque année. La facilité de crédit d'exploitation est assujettie aux clauses restrictives suivantes, sur la base de quatre trimestres consécutifs : i) le ratio du BAIIA ajusté par rapport aux charges d'intérêts doit être supérieur à 3 : 1, ii) le ratio de la dette de premier rang au BAIIA ne doit pas dépasser 3 : 1, et iii) le ratio du total de la dette par rapport au BAIIA ne doit pas dépasser 4 : 1. Au 31 décembre 2019, aucun prélèvement n'avait été fait sur la facilité de crédit d'exploitation.

Au 31 décembre 2019, la capacité d'emprunt totale de la société se chiffrait à 2,875 milliards de dollars. Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 et pour les exercices clos à ces dates, la société respectait toutes les clauses restrictives.

Au 31 décembre 2019, la dette à long terme de la société se chiffrait à 948,2 millions de dollars et un montant de 670,8 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable, pour une dette bancaire totale de 1 619,0 millions de dollars, déduction faite des intérêts payés d'avance et des frais d'émission de titres d'emprunt (1 476,1 millions de dollars au 31 décembre 2019). Le taux d'intérêt effectif sur la dette bancaire s'établissait à 3,26 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (3,03 % au 31 décembre 2018).

11. PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Exshaw

Au 31 décembre 2018, Tourmaline détenait une participation de 90,6 % dans Exshaw, société fermée qui exerce des activités de prospection de pétrole et de gaz naturel au Canada.

En octobre 2019, la société a acquis la participation résiduelle de 9,4 % dans Exshaw pour une contrepartie en trésorerie de 15,0 millions de dollars. Puisque la société détenait le contrôle avant la transaction et qu'elle l'avait encore après la transaction, aucune variation de la valeur comptable des actifs et des passifs n'a été comptabilisée au titre de la modification du pourcentage de détention des titres de participation. Au lieu de cela, la modification du pourcentage de détention des titres de participation a été comptabilisée en capitaux propres. Après l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle par Tourmaline, Exshaw a transféré la totalité de ses actifs et de ses passifs, à l'exception d'une tranche d'environ 48,1 millions de dollars liée à des actifs d'impôt différé qui reviennent à Tourmaline. Étant donné qu'Exshaw est une filiale en propriété exclusive de la société, le transfert des actifs d'Exshaw à Tourmaline a été comptabilisé comme une transaction entre entités sous contrôle commun au cours de laquelle la méthode de la valeur comptable a été appliquée.

Un rapprochement de la participation ne donnant pas le contrôle d'Exshaw est présenté ci-dessous.

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les	
	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	28 068 \$	27 816 \$
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) de la filiale pour l'exercice	(128)	252
Contrepartie en trésorerie pour acquérir la participation ne donnant pas le contrôle	(15 000)	–
Augmentation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Tourmaline	(12 940)	–
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	28 068 \$

Topaz

Le 8 novembre 2019, Exshaw a été renommée « Topaz Energy Corp. » et le 14 novembre 2019, aux termes de la convention d'achat et de vente conclue entre Topaz et la société, Topaz a acquis : i) des droits de redevances dérogatoires brutes nouvellement mis en place au titre de tous les terrains de Tourmaline à la date de la transaction; ii) une participation directe de 45 % dans deux usines de traitement du gaz naturel; et iii) certaines participations contractuelles dans une tranche de certains produits de tiers attribuables à des contrats de traitement et de manutention de gaz naturel (l'« acquisition »).

Avant la clôture de l'exercice et immédiatement après la réalisation de l'acquisition, Topaz représentait une filiale contrôlée par la société et, par conséquent, était sous contrôle commun au moment de l'acquisition. La direction a utilisé la méthode de la valeur comptable pour déterminer la valeur des actifs acquis et des passifs repris par Topaz. Dans le cadre de la transaction entre entités sous contrôle commun, Topaz a comptabilisé un montant de 637,0 millions de dollars au titre des actifs acquis au moyen d'une contrepartie en trésorerie de 194,5 millions de dollars versée à Tourmaline et des actions ordinaires de Topaz d'un montant de 442,5 millions de dollars.

Le 14 novembre 2019, Topaz a réalisé un financement par placement privé pour une contrepartie en trésorerie totale de 203,5 millions de dollars (déduction faite des frais d'émission d'actions), ce qui a réduit la participation de Toumaline, laquelle est passée de 100 % à 73,9 %, créant du même coup une participation ne donnant pas le contrôle de 26,1 %. À la suite de cette transaction, la valeur comptable des actifs nets de Topaz inscrite aux états financiers consolidés, qui comprend les actifs acquis auprès de Tourmaline et les actifs d'impôt différé, s'est élevée à 695,1 millions de dollars.

(en milliers)

Valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle cédée (695,1 \$ x 26,1 %)	181 155 \$
Contrepartie versée par la participation ne donnant pas le contrôle	203 508
Augmentation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Tourmaline	22 353 \$

Un rapprochement de la participation ne donnant pas le contrôle dans Topaz se présente comme suit :

(en milliers)	Exercices clos les 31 décembre 2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$
Valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle cédée	181 155
Quote-part du bénéfice net de la filiale pour la période	416
Solde à la clôture de l'exercice	181 571 \$

12. CAPITAL SOCIAL

a) Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote pouvant être émises en série.

b) Actions ordinaires émises

(en milliers, sauf les nombres d'actions)	Exercice clos le 31 décembre 2019		Exercice clos le 31 décembre 2018	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	272 042 659	5 909 664 \$	271 083 946	5 886 709 \$
Émises contre trésorerie dans le cadre d'un appel public à l'épargne visant des actions ordinaires accréditives ¹⁾	–	–	1 000 000	23 840
Rachat d'actions ordinaires	(1 053 000)	(22 875)	–	–
Émises contre trésorerie à l'exercice d'options sur actions (note 16)	7 500	148	–	–
Surplus d'apport à l'exercice d'options sur actions	–	40	–	–
Actions ordinaires échues en lien avec les acquisitions d'entreprises ²⁾	–	–	(41 287)	–
Frais d'émission d'actions	–	–	–	(1 213)
Incidence fiscale des frais d'émission d'actions	–	–	–	328
Solde à la clôture de l'exercice	270 997 159	5 886 977 \$	272 042 659	5 909 664 \$

1) Le 15 mai 2018, la société a émis 1,0 million d'actions accréditives au prix de 30,00 \$ chacune, pour un produit brut totalisant 30,0 millions de dollars. Elle a déterminé que la prime implicite sur les actions ordinaires accréditives s'élevait à 6,2 millions de dollars ou à 6,16 \$ l'action. Au 31 décembre 2018, la société avait dépensé la totalité du montant engagé. Elle a renoncé à ces dépenses en faveur des investisseurs en janvier 2019, avec prise d'effet le 31 décembre 2018.

2) Le 31 août 2018, la société a annulé 41 287 actions ordinaires qui se rapportaient à des acquisitions précédentes qui avaient atteint la date d'expiration de la disposition de temporisation.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 4 juillet 2019, la Bourse de Toronto a approuvé l'avis faisant part de l'intention de la société d'entreprendre une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »). L'offre publique de rachat permet à la société de racheter jusqu'à 13 602 507 actions ordinaires, ce qui représente 5 % de ses actions ordinaires en circulation au 30 juin 2019, sur une période de douze mois à compter du 8 juillet 2019. Aux termes de l'offre publique de rachat, des actions ordinaires peuvent être rachetées au cours du marché en vigueur et toute action ordinaire rachetée aux termes de l'offre publique de rachat sera annulée au moment de son rachat par la société. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a racheté 1,1 million d'actions ordinaires à un prix moyen de 12,23 \$ l'action ordinaire pour un total de 12,9 millions de dollars. Le surplus d'apport a augmenté de 10,0 millions de dollars, ce qui représente l'excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sur leur prix de rachat.

Dividendes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a versé des dividendes en trésorerie de 0,46 \$ par action ordinaire, pour un total de 125,0 millions de dollars contre 0,37 \$ par action ordinaire, pour un total de 100,6 millions de dollars au cours de l'exercice précédent.

13. PRODUITS

La société vend sa production aux termes de contrats à prix fixe et à prix variable. Le prix de transaction des contrats à prix variable est fondé sur le prix de la marchandise, après un ajustement pour tenir compte de la qualité, de l'emplacement ou d'autres facteurs, chaque composante de la formule de prix pouvant être fixe ou variable, selon les modalités contractuelles. Aux termes des contrats, la société est tenue de livrer un volume déterminé de pétrole brut, de condensat, de liquides ou de gaz naturel à la contrepartie au contrat. Les produits sont comptabilisés lorsqu'une unité de production est livrée à la contrepartie au contrat. Le montant des produits comptabilisés est fondé sur le prix de transaction convenu, toute variabilité des produits liée spécifiquement aux efforts de la société pour livrer la production et, par conséquent, les produits correspondants, étant alloués à la production fournie pendant la période au cours de laquelle la variabilité se produit. Ainsi, aucune limitation ne s'applique aux produits variables.

La vente des marchandises produites est effectuée aux termes de contrats ayant diverses échéances allant jusqu'à six ans. Les produits sont normalement recouverts le 25^e jour du mois suivant la production.

Le tableau suivant présente les ventes de marchandises de la société, ventilées par source de produits :

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Gaz naturel		
Ventes attribuables à la production	1 075 357 \$	894 944 \$
Prime sur les activités de gestion des risques	250 658	418 217
	1 326 015	1 313 161
Pétrole		
Ventes attribuables à la production	178 638	167 910
Prime sur les activités de gestion des risques	3 972	10 480
	182 610	178 390
Condensat		
Ventes attribuables à la production	422 119	413 770
Prime (perte) sur les activités de gestion des risques	(570)	1 737
	421 549	415 507
LGN		
Ventes attribuables à la production	170 081	229 933
Produits liés à la commercialisation ¹⁾	36 949	24 670
Total		
Ventes de marchandises attribuables à la production	1 846 195	1 706 557
Prime sur les activités de gestion des risques	254 060	430 434
Produits liés à la commercialisation	36 949	24 670
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	2 137 204 \$	2 161 661 \$

1) Les produits liés à la commercialisation se rapportent à la vente de marchandises achetées à des tiers. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ces achats à des tiers liés à la commercialisation se chiffraient à 33,3 millions de dollars (23,5 millions de dollars en 2018).

Au 31 décembre 2019, les sommes à recevoir au titre des contrats conclus avec des clients, lesquelles sont incluses dans les débiteurs, s'élevaient à 214,7 millions de dollars (216,4 millions de dollars au 31 décembre 2018).

14. IMPÔT DIFFÉRÉ

Les charges d'impôt différé figurant dans les états consolidés du résultat net et du résultat global reflètent un taux d'impôt effectif qui diffère du taux d'impôt prévu par la loi attendu. Les différences ont été comptabilisées comme suit :

(en milliers)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Bénéfice avant impôt	298 888 \$	567 068 \$
Taux prévu par la loi canadienne ^{1) 2)}	26,59 %	27,00 %
Charge d'impôt sur le résultat attendu selon le taux prévu par la loi	79 474	153 108
Incidence sur l'impôt des éléments suivants :		
Paiements fondés sur des actions	3 682	4 922
Actions accréditatives	–	4 493
Incidence d'un changement du taux d'impôt des sociétés ³⁾	(106 183)	–
Autres	1 887	2 875
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(21 140) \$	165 398 \$

1) Le taux prévu par la loi représente le taux d'impôt combiné qui s'applique à la société et à sa filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2) Le taux d'impôt adopté par le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique est passé de 11 % à 12 % avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018.

3) Le taux d'impôt des sociétés en Alberta est passé de 12 % à 11 % avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2019. Le taux d'imposition des sociétés diminuera ensuite comme suit : 10 % dès le 1^{er} janvier 2020, 9 % dès le 1^{er} janvier 2021 et 8 % dès le 1^{er} janvier 2022. En raison de l'adoption des variations du taux d'impôt, la société a fait passer le taux d'impôt effectif de 26,59 % à 23,74 %.

Les variations des soldes d'impôt différé au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 se présentent comme suit :

(en milliers)	Solde au 1 ^{er} janvier 2019	Comptabilisés dans le bénéfice net	Comptabilisés dans les passifs	Comptabilisés dans les capitaux propres	Solde au 31 décembre 2019
Passifs d'impôt différé					
Prospection et évaluation et immobilisations corporelles	1 282 361 \$	(45 287) \$	– \$	– \$	1 237 074 \$
Contrats de gestion des risques	1 965	(9 906)	–	–	(7 941)
Actif au titre du droit d'utilisation	–	2 572	–	–	2 572
Actif à long terme	1 502	(358)	–	–	1 144
Actifs d'impôt différé					
Obligations de démantèlement	(81 743)	5 306	–	–	(76 437)
Obligations locatives	–	(2 584)	–	–	(2 584)
Pertes autres qu'en capital	(373 993)	25 249	–	–	(348 744)
Frais d'émission d'actions	(6 103)	3 868	–	(1 506)	(3 741)
Passif (actif) d'impôt différé	823 989 \$	(21 140) \$	\$	(1 506) \$	801 343 \$

<i>(en milliers)</i>	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Comptabilisés dans le bénéfice net	Comptabilisés dans les passifs	Comptabilisés dans les capitaux propres	Solde au 31 décembre 2018
Passifs d'impôt différé					
Prospection et évaluation et immobilisations corporelles	1 034 595 \$	233 210 \$	14 556 \$	– \$	1 282 361 \$
Contrats de gestion des risques	(2 526)	4 491	–	–	1 965
Actif à long terme	1 703	(201)	–	–	1 502
Actifs d'impôt différé					
Obligations de démantèlement	(68 100)	(13 643)	–	–	(81 743)
Pertes autres qu'en capital	(311 212)	(62 781)	–	–	(373 993)
Frais d'émission d'actions	(10 097)	4 322	–	(328)	(6 103)
Passif (actif) d'impôt différé	644 363 \$	165 398 \$	14 556 \$	(328) \$	823 989 \$

Au 31 décembre 2019, la société disposait de comptes fiscaux, au palier fédéral, s'élevant à environ 7,0 milliards de dollars (6,9 milliards de dollars au 31 décembre 2018) et pouvant servir à réduire le bénéfice imposable d'exercices à venir. La société disposait de pertes fiscales inutilisées de 1,5 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 31 décembre 2018) expirant entre 2024 et 2040.

15. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice par action de base a été calculé comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Bénéfice net et résultat global attribuables aux actionnaires de la société <i>(en milliers)</i>	319 740 \$	401 418 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – de base	271 789 486	271 702 910
Bénéfice par action – de base	1,18 \$	1,48 \$

Le bénéfice par action après dilution a été calculé comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Bénéfice net et résultat global attribuables aux actionnaires de la société <i>(en milliers)</i>	319 740 \$	401 418 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – après dilution	271 878 824	271 702 910
Bénéfice par action – après dilution	1,18 \$	1,48 \$

En raison de leur effet antidilutif, 15 801 668 options ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (20 452 467 au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, 270 997 159 actions ordinaires, de base, étaient en circulation (272 042 659 au 31 décembre 2018).

16. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La société administre un régime d'options sur actions perpétuel aux termes duquel elle peut attribuer aux membres de son personnel des options pouvant viser jusqu'à 23 034 758 actions ordinaires, ce qui représente 8,5 % des actions ordinaires en circulation actuellement. Le prix d'exercice de chaque option correspond au cours moyen pondéré selon le volume des cinq jours précédant la date d'émission des actions de la société à la date d'attribution des options, et la durée maximale de chaque option est de sept ans. Les options sont attribuées tout au long de l'exercice et leurs porteurs en acquièrent les droits à raison d'un tiers de leur nombre au premier, au deuxième et au troisième anniversaire de la date d'attribution.

	Exercices clos les 31 décembre			
	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options sur actions en circulation à l'ouverture de l'exercice	20 452 467	32,27 \$	20 948 382	36,13 \$
Attribution	3 847 650	13,36	4 291 100	22,00
Exercice	(7 500)	19,74	–	–
Expiration	(4 734 000)	46,74	(4 205 333)	40,48
Renonciation	(410 549)	30,20	(581 682)	36,21
Options sur actions en circulation à la clôture de l'exercice	19 148 068	24,94 \$	20 452 467	32,27 \$

Le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la société se chiffrait à 16,46 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (21,49 \$ au 31 décembre 2018).

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en circulation et exerçables au 31 décembre 2019 :

Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en circulation à la clôture de l'exercice	Durée contractuelle moyenne pondérée restant à courir	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables à la clôture de l'exercice	Prix d'exercice moyen pondéré
De 11,24 \$ à 19,40 \$	3 796 150	6,56	13,19	48 167	17,79
De 19,41 \$ à 23,01 \$	3 884 750	5,59	21,90	1 278 296	21,98
De 23,02 \$ à 26,40 \$	3 814 934	1,87	25,96	3 380 708	26,15
De 26,41 \$ à 33,58 \$	3 611 534	4,29	27,48	2 545 617	27,65
De 33,59 \$ à 40,52 \$	4 040 700	2,64	35,66	4 040 700	35,66
	19 148 068	4,17	24,94	11 293 488	29,38

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes et des valeurs qui en découlent :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Juste valeur des options attribuées (moyenne pondérée)	3,09 \$	6,05 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,25 %	2,14 %
Période estimée de détention des options avant leur exercice	5,0 ans	5,0 ans
Volatilité attendue	36 %	33 %
Taux de renonciation	1,8 %	1,8 %
Dividende par action	0,48 \$	0,37 \$

17. AUTRES PRODUITS

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Produits tirés du traitement	25 988 \$	30 383 \$
Produits sur la sortie	344	1 749
Autres	9 704	2 044
Total des autres produits	36 036 \$	34 176 \$

18. CHARGES FINANCIÈRES

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Charges financières		
Intérêts sur les prêts et emprunts	61 946 \$	51 722 \$
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif <i>(note 7)</i>	(3 026)	(2 816)
Désactualisation des obligations de démantèlement <i>(note 9)</i>	5 858	5 613
Intérêts se rapportant au contrat de location <i>(note 8)</i>	225	–
(Profit) perte de change sur la dette libellée en dollars américains	(68 926)	143 250
(Profit réalisé) perte réalisée sur les swaps de devises	68 926	(143 250)
(Profit réalisé) perte réalisée sur les swaps de taux d'intérêt	(1 203)	2 495
Coûts de transaction liés aux acquisitions de biens	42	75
Total des charges financières	63 842 \$	57 089 \$

19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les états consolidés du résultat net et du résultat global de Tourmaline ont été préparés principalement en fonction de la nature des dépenses, à l'exception des salaires qui sont inclus à la fois dans les charges d'exploitation et les charges générales et administratives comme suit :

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Charges d'exploitation	38 452 \$	36 451 \$
Charges générales et administratives	31 147	28 848
Total des charges de rémunération du personnel	69 599 \$	65 299 \$

20. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont constituées de ce qui suit :

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les	
	2019	31 décembre 2018
Source (utilisation) de trésorerie		
Débiteurs	3 210 \$	7 788 \$
Charges payées d'avance et acomptes	2 463	(4 297)
Créditeurs et charges à payer	(111 041)	37 935
	(105 368)	41 426
Ayant trait aux activités d'exploitation	(30 611) \$	(33 971) \$
Ayant trait aux activités d'investissement	(74 757) \$	75 397 \$

Les intérêts payés en trésorerie se sont élevés à 55,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (46,1 millions de dollars au 31 décembre 2018).

21. ENGAGEMENTS

Dans le cadre normal des activités, Tourmaline a l'obligation d'effectuer des paiements futurs. Les obligations suivantes représentent des contrats et d'autres engagements qui sont connus et qui ne peuvent être résiliés.

PAIEMENTS EXIGIBLES PAR AN

<i>(en milliers)</i>	1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location simple ¹⁾	1 784 \$	3 568 \$	3 505 \$	3 933 \$	12 790 \$
Contrats de transport et de traitement fermes	493 037	945 216	880 224	3 264 852	5 583 329
Engagements en matière de capitaux ²⁾	11 242	20 337	11 596	96 532	139 707
Facilité de crédit renouvelable ³⁾	–	–	788 707	–	788 707
Emprunt à terme ⁴⁾	33 674	67 348	997 800	–	1 098 822
	539 737 \$	1 036 469 \$	2 681 832 \$	3 365 317 \$	7 623 355 \$

1) Les engagements liés à l'exploitation comprennent les frais d'exploitation variables liés aux contrats de location de bureaux de la société.

2) Compte tenu des engagements en matière de dépenses de traitement et d'électricité.

3) Compte tenu de charges d'intérêts au taux de 3,55 % soit le taux applicable à l'encours des emprunts sur la facilité de crédit au 31 décembre 2019 et l'intérêt versé à l'échéance de la facilité.

4) Compte tenu de charges d'intérêts au taux de 3,55 % soit le taux applicable à l'encours des emprunts sur l'emprunt à terme au 31 décembre 2019 et les paiements d'intérêts mensuels puisque l'emprunt à terme est entièrement prélevé.

22. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la société, que ce soit de manière directe ou indirecte. Tous les administrateurs et cadres de la société sont des principaux dirigeants. Le tableau suivant résume la rémunération versée à tous les principaux dirigeants présentée dans les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Rémunération des principaux dirigeants

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Rémunération à court terme ¹⁾	9 262 \$	7 991 \$
Paiements fondés sur des actions ²⁾	2 246	2 779
Rémunération totale versée aux principaux dirigeants	11 508 \$	10 770 \$

1) La rémunération à court terme comprend les salaires annuels, les primes des membres de la direction et les avantages accordés aux principaux dirigeants, ainsi que les jetons de présence.

2) Selon la juste valeur à la date d'attribution des attributions applicables. La juste valeur des options attribuées est estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. Le total des paiements fondés sur des actions versés à l'égard d'options émises en 2019 est basé sur la juste valeur allant de 2,65 \$ à 2,83 \$ l'option (de 5,87 \$ à 6,06 \$ l'option en 2018).